



Rapport scientifique

Contrat de définition de projet

« Santé et insertion professionnelle : quels parcours des personnes handicapées issues de l'enseignement supérieur ? »



santésih

JE n°2516

www.santesih.com

RAPPORT SCIENTIFIQUE

RELATIF A LA CONVENTION D'AIDE A LA RECHERCHE

N° HANDICAP0702

Contrat de définition de projet

« Santé et insertion professionnelle : quels parcours des personnes handicapées issues de l'enseignement supérieur ? »

Resp. Scientifique : N. LE ROUX

Avril 2010

Sommaire

Le contrat de définition de projet	3
Calendrier	3
Projet initial	3
Mise en œuvre et réalisation concrète du contrat	4
1ère réunion de cadrage	4
Séminaire 10-11 juillet 2008.....	5
Des rencontres et contacts avec des chercheurs étrangers	7
Bilan scientifique du contrat	8
Revue de littérature	8
<i>L'insertion professionnelle des jeunes</i>	8
<i>L'insertion professionnelle des jeunes issus de l'enseignement supérieur</i>	9
<i>Handicap et emploi</i>	10
<i>Handicap et vie universitaire</i>	12
<i>L'insertion professionnelle des étudiants handicapés</i>	14
Revue de questions et axes problématiques majeurs	14
<i>Modèles du handicap et différenciation selon les types de déficience ou de troubles : inclusion et discrimination ?</i>	14
<i>La problématique de la visibilité/invisibilité des déficiences et incapacités</i>	16
<i>« Handicap », performance, productivité : croyances et représentations</i>	16
Un projet à géométrie variable	18
L'étude du devenir professionnel des étudiants handicapés.....	18
<i>Objectivation de l'insertion professionnelle</i> :	18
<i>Approches subjectives des parcours d'insertion</i>	19
L'étude de l'environnement avant-pendant-après les études. Dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle : discours et pratiques.	19
L'étude de l'environnement professionnel et de ses relations et représentations aux jeunes diplômés handicapés	21
Dépôt du projet sous différentes formes	23
Université	23
CNSA, ANR + Autres Universités (financement locaux et/ou régionaux)	23
Projet européen	23
Annexe 1 : le travail bibliographique.....	28
Annexe 2 : Le projet BQR	29

Le contrat de définition de projet

Calendrier

Ce projet a été soumis en mai 2007 auprès de l'IRESP dans le cadre de l'appel à projets intitulé « Le handicap, nouvel enjeu de santé publique ».

Il a été retenu par le comité scientifique d'évaluation de cet appel à projets le 12 septembre 2007, et la convention a été signée par l'Université Montpellier 1 le 12 décembre 2007.

Le projet a été réalisé durant l'année 2008. Ce rapport est rendu en retard en raison d'une indisponibilité prolongée du porteur de projet.

Projet initial

Le projet initial avait trois objectifs principaux :

- Définir un projet de recherche structuré sur les conditions d'insertion professionnelle des étudiants handicapés à la sortie de l'université : comment ont-ils choisi leur filière de formation, quels usages ont-ils fait de ces formations, comment ont-ils construit leur parcours d'insertion, quelles difficultés spécifiques rencontrent-ils lors de la phase d'insertion, quels sont les comportements des entreprises face aux différents types de handicap, et quelles réponses sont apportées (stratégies personnelles, dispositifs d'aide pendant et après la formation) ;
- Regrouper des spécialistes de différents champs scientifiques concernés (spécialistes de la formation, de l'emploi, du travail, des compétences, du handicap) : bilan des connaissances et construction d'un projet pertinent ;
- Identifier les collaborations scientifiques au niveau national et international et les liens à développer dans le secteur de la formation et les secteurs professionnels pour mener à bien un tel projet.

Mise en œuvre et réalisation concrète du contrat

Au cours de l'année 2008, deux réunions ont été organisées, d'une durée de une journée et demi chacune. La première a eu lieu les 20 et 21 mars 2008, la seconde les 10 et 11 juillet 2008.

L'organisation matérielle et scientifique de ces événements a été réalisée par Nathalie LE ROUX (responsable scientifique) et Anne Sophie MARTOUD (étudiante en Master 2, recrutée comme assistante de recherche pendant 4 mois (à 30%) sur le financement Iresp prévu à cet effet). Cette dernière a également réalisé une recherche bibliographique.

Les participants aux séminaires ont été invités, et leur venue financée grâce au contrat Iresp. Les séminaires se sont déroulés dans les locaux de la faculté des Sciences du Sport de l'Université Montpellier 1.

1ère réunion de cadrage

La première réunion a regroupé 9 chercheurs, issus de 3 laboratoires¹ de recherche. Ont été invités également des personnels des services de suivi de l'insertion professionnelle (SCUIO-IP) et handicap (HANDIVERSITE) de l'université Montpellier 1. En effet, ces partenaires associés, dès sa définition, au projet de recherche seront des personnes ressources indispensables à la réalisation concrète des travaux d'enquête par la suite.

Le premier objectif de cette réunion était de présenter le cadre du contrat, ses attendus et ses délais. Il s'agissait également de faire, grâce au travail de recherche bibliographique réalisé par Anne Sophie MARTOUD le point sur l'état des connaissances sur le sujet. Puis, avec les partenaires déjà identifiés lors de la réponse à l'appel à projet, la réunion visait à :

- discuter des axes problématiques proposés (cf. réponse à l'appel à projet initial) afin de les affiner au regard de la bibliographie recueillie ;
- mais aussi à dégager les thèmes prioritaires et le degré d'implication désiré des différents chercheurs et/ou laboratoires concernés ;
- enfin, cette réunion avait également comme objectif de repérer d'autres partenaires potentiels à contacter.

Participants réunion 1 :

Nom, prénom	Titre / statut	discipline	Laboratoire d'appartenance
REMI ALLEMAND	Doctorant	Sociologie	Santesih – JE n°2516, Montpellier 1
PASCAL CHANTELAT	Professeur	Sociologie	CRIS- EA 647, Lyon 1
JEAN PAUL GENOLINI	Maître de conférences	Sociologie	SOI - EA 3690, Toulouse

¹ 3 chercheurs étaient excusés, dont le représentant du laboratoire MoDys – CNRS, de l'Université Lyon 2.

NATHALIE LE ROUX	Maître de conférences	Sociologie	Santesih – JE n°2516, Montpellier 1
ANNE MARCELLINI	Maître de conférences – HDR	Sociologie	Santesih – JE n°2516, Montpellier 1 Chargée de Mission handicap, Université Montpellier 1
ANNE-SOPHIE MARTOUD	Etudiante Master 2	Sociologie	Santesih – JE n°2516, Montpellier 1
ATHANASIOS PAPPOUS	Chercheur contractuel	Psychologie sociale	Santesih – JE n°2516, Montpellier 1
CHARLES PIGEASSOU	Maître de conférences – HDR	Sociologie	Santesih – JE n°2516, Montpellier 1
BENEDICTE VIGNAL	Maître de conférences	Sociologie	CRIS- EA 647, Lyon 1
JOSE FORNAIRON	PU	Economie	SCUIO-IP, Montpellier 1 LASER – EA 2039, Montpellier 1
FREDERIC FAUCHER	Ingénieur d'études		SCUIO-IP, Montpellier 1
MARIE-THERESE VIALARD	Responsable administrative		HANDIVERSITE, Université Montpellier 1

A l'issue de cette réunion, il a été décidé d'organiser une deuxième rencontre, plus ouverte, sous forme de séminaire.

Séminaire 10-11 juillet 2008

Le second séminaire a eu lieu les 10 et 11 juillet 2008 à l'UFR-STAPS de Montpellier. Il a regroupé 11 chercheurs (dont 7 avaient déjà participé au premier), issus de 4 laboratoires de recherche. De même que pour la première rencontre nous avons souhaité élargir les invitations auprès des partenaires potentiels du projet sur le site des universités de Montpellier (1, 2 & 3) : ainsi 8 personnes se sont ajoutées représentant qui, les services de suivi de l'insertion professionnelle, qui, les services handicap des différentes universités.

Participants Séminaire 2 :

Nom, prénom	Titre / statut	discipline	Laboratoire d'appartenance
REMI ALLEMAND	Doctorant	Sociologie	Santesih – JE n°2516, Montpellier 1
CHRISTIANE ARNAUD	PU	AES	Directrice du Département Ingénierie Sociale, UM3 GESTER, EA 3766, UM3
PASCAL CHANTELAT	PU	Sociologie	CRIS- EA 647, Lyon 1
SYLVAIN FEREZ	Maître de conférences	Sociologie	Santesih – JE n°2516, Montpellier 1

JEAN PAUL GENOLINI	Maître de conférences	Sociologie	SOI - EA 3690, Toulouse
NATHALIE LE ROUX	Maître de conférences	Sociologie	Santesih – JE n°2516, Montpellier 1
ANNE MARCELLINI	Maître de conférences – HDR	Sociologie	Santesih – JE n°2516, Montpellier 1 Chargée de Mission Handicap, UM1
ANNE-SOPHIE MARTOUD	Etudiante Master 2	Sociologie	Santesih – JE n°2516, Montpellier 1
MARIE CHRISTINE MICHEL COUROY	PAST	Sociologie	Département Ingénierie Sociale, UM3 GESTER, EA 3766, UM3
ATHANASIOS PAPPOUS	Chercheur contractuel	Psychologie sociale	Santesih – JE n°2516, Montpellier 1
CHARLES PIGEASSOU	Maître de conférences – HDR	Sociologie	Santesih – JE n°2516, Montpellier 1
CAROLINE BESSE	Responsable administrative		Service accueil des étudiants en situation de handicap, UM3
JOSE FORNAIRON	PU	Economie	SCUIO-IP, Montpellier 1 LASER – EA 2039, Montpellier 1
FREDERIC FAUCHER	Ingénieur d'études		SCUIO-IP, Montpellier 1
SOLANGE GUEDES	Ingénieur d'étude		OVE, UM3
ISABELLE HURTADO	Assistante d'étude		OVE, UM3
MARTHE KALIFA	Coordinatrice		OVE, UM2 + Observatoire Interuniversitaire des Etudiants (OBSIDE)
RAYMOND MICHEL			OVE, UM2
MARIE-THERESE VIALARD	Responsable administrative		HANDIVERSITE, Université Montpellier 1

Les participants au séminaire ont pu écouter et réagir aux conférences des invités suivants :

- Hélène Garner-Moyer

Docteur en sciences de gestion
Laboratoire CERGORS – Observatoire des discriminations
Université Paris 1 – Panthéon Sorbonne

« Comment évaluer l'impact d'une différence physique au moment du recrutement ? »

- Claire Le Roy Hatala

Docteur en Sociologie, Laboratoire Brigitte Fribourg, CNAM, Paris.

« Le point de vue des entreprises sur les troubles psychiques et l'emploi »

- Claire Magimel

Docteur en sociologie, Chargée d'étude Direction Santé et Prévention, La Mutuelle des Etudiants

« La place du Handicap et des étudiants handicapés à l'Université » et présentation des travaux de l'Observatoire de la santé des étudiants

- Serge Ebersold

Professeur, Université Marc Bloch Strasbourg, EA 1334 groupement de sociologie des politiques européennes (GSPE), OCDE, Direction de l'Education

« L'insertion professionnelle des étudiants en situation de handicap : comparaisons internationales »

Des rencontres et contacts avec des chercheurs étrangers

- Lors de la visite du laboratoire de chercheurs catalans :

Myriam GUERRA BALIC et Diana CUADRAS COLLAMATA, Professora, Facultat de Psicologia, Ciències de l'Educació i de l'esport Blanquerna, Universitat Ramon Llull, BARCELONA

- Lors du séminaire « images du handicap » organisé par Anne Marcellini

Alan ROULSTONE, Professor, De Montfort University, LEICESTER

Bilan scientifique du contrat

Revue de littérature

Les objectifs de ce contrat étaient de définir un projet de recherche incluant différentes dimensions de l'insertion professionnelle des diplômés handicapés. Nous projetions d'articuler les dimensions individuelles objectives et subjectives de l'insertion, aux dimensions contextuelles en tenant compte des effets possibles des dispositifs d'aide à l'insertion sur les choix des étudiants, ainsi qu'en interrogeant la capacité de l'environnement professionnel à recevoir les étudiants en stage et/ou en première embauche.

La recherche bibliographique, organisée de façon thématique, devait nous permettre d'identifier la nature des travaux existants (compte rendus d'expériences de terrain, production de données statistiques, rapports ministériels et documents divers déclinant des préconisations politiques, recherches scientifiques), leur échelle (de local à international), leurs principaux résultats et par conséquent les manques ou les espaces de recherche à développer. Il s'agissait également d'identifier les réseaux de recherche existants en France et à l'international dans l'objectif de développer des partenariats.

Cinq thèmes ont ainsi été explorés :

- l'insertion professionnelle des jeunes
- l'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur
- handicap et emploi
- handicap et vie universitaire
- Et enfin plus spécifiquement l'insertion professionnelle des diplômés handicapés

L'insertion professionnelle des jeunes

L'insertion professionnelle des jeunes est un thème de recherche déjà ancien (années 1960) en sciences sociales (économie, sociologie, sciences de l'éducation notamment). Au-delà de la richesse et de l'ampleur des travaux scientifiques qui se sont développés depuis une trentaine d'année (Vincens, 1997), on peut noter que ceux-ci ne sont pas encore stabilisés et que le champ de recherche reste à définir à la fois sur le plan théorique et méthodologique (Trottier, 2000 ; Rose, 2000 ; Nicole-Drancourt & Roulleau-Berger, 2001). De nombreux auteurs insistent sur les importantes zones d'ombres subsistant dans le champ. Ainsi, Nicole-Drancourt & Roulleau-Berger (2002) mettent l'accent sur la nécessité de ne pas dissocier la question de l'insertion professionnelle des jeunes d'une problématique plus générale qui englobe les rapports que ceux-ci entretiennent avec la société et le travail. Selon Rose (2000), la complexité de la recherche réside moins aujourd'hui dans la production des données nécessaires que dans leur interprétation. Notamment : comment mesurer et interpréter la sélectivité de l'accès à l'emploi des jeunes ou la « jeunesse » peut-elle être considérée comme un groupe de référence pertinent ? Ainsi, si l'apport des recherches est indéniable, Trottier (2000) critique la tendance à généraliser des conclusions qui ne s'appliquent qu'à une partie des

jeunes sans tenir compte de leur hétérogénéité. Penser l'insertion professionnelle des jeunes comme un processus (une transition) qui inclue d'autres aspects de la vie des jeunes, tels que leur situation sociale et familiale, leur mobilité géographique, leur rapport aux études et au travail, ou encore leur santé sont nécessaires. Ce processus, que Galland (1996) nomme « l'entrée dans la vie adulte » fait partie intégrante de la biographie de la personne dans une période où tous les individus sont en construction identitaire et peut varier d'une époque à une autre ou dans l'espace comme l'a montré Van De Velde (2008). L'insertion professionnelle est également tributaire de l'efficacité du soutien apporté par les divers partenaires institutionnels spécialisés dans l'aide à la recherche d'emploi. Elle peut dépendre des contraintes/ou facilitations réglementaires mais aussi des représentations des employeurs quant à l'employabilité des diplômés de certaines filières dans une conjoncture donnée. Pour résumer, Trottier (2001) indique que le champ de la recherche sur l'insertion professionnelle recouvre trois axes :

- Le premier rassemble les travaux sur les **cheminements de formation, les trajectoires et les stratégies d'insertion des individus**.
- Le deuxième étudie les **facteurs structurels qui façonnent la transition professionnelle**. Cet angle d'approche s'inspire des analyses économiques du marché du travail.
- Enfin, le troisième place le projecteur **sur les acteurs et les intermédiaires de l'emploi et de l'insertion**. Il s'agit ici d'étudier le rôle des modes de gestion de la main d'œuvre, des mesures mises en place par l'Etat, des pratiques des employeurs et des réseaux sociaux dans l'orientation de la main d'œuvre.

L'insertion professionnelle des jeunes issus de l'enseignement supérieur

La question plus précise de l'insertion professionnelle des jeunes issus de l'enseignement supérieur est devenue plus présente à mesure que la démocratisation de l'enseignement supérieur s'opérait et qu'en parallèle croissait le chômage des jeunes dans les sociétés occidentales. Sur ce thème, on dispose d'une quantité importante de données statistiques descriptives et d'analyses issues des travaux du Céreq (enquêtes générations), statistiques qui se déclinent de plus en plus au niveau local dans les observatoires universitaires de l'insertion professionnelle. C'est la qualité de la relation formation – emploi qui est questionnée (dès lors que ce critère est utilisé comme premier dans les évaluations des universités par l'AERES), même si depuis longtemps les chercheurs avaient montré la complexité de ce processus et l'introuvable relation formation – emploi selon la formule de Tanguy (1986).

Si les jeunes diplômés restent globalement plus favorisés que les autres par rapport à l'emploi, avoir un diplôme est devenu une condition nécessaire mais non suffisante pour entrer dans la vie active (Rose, 1998). Marchal et al. (2004) montre qu'entre la génération de sortants de 1998 et celle de 2001, écoles et universités subissent dans des proportions égales la dégradation du marché de l'emploi, maintenant entre elles la hiérarchie des diplômes (écoles d'ingénieurs, de commerce et universités). La population qui subit le plus la conjoncture est celle des sortants sans diplôme de l'université (Giret et al, 2006). Après trois ans de vie active ces jeunes connaissent le taux de

chômage le plus important de tous les jeunes issus de l'enseignement supérieur (19%). Ce taux de chômage dépasse même celui des détenteurs d'un CAP ou d'un BEP (14%) ou celui des bacheliers professionnels ou technologiques (13%).

Pour Brunet (2004) une cohorte est considérée comme « insérée » lorsque son taux de chômage devient égal au taux de chômage moyen constaté dans la population active. Un lien entre la difficulté d'insertion des jeunes et le chômage global est mis en évidence. Aux Pays-Bas, les jeunes s'insèrent en 3 ans, en Allemagne en 6 ans et en Grèce en 14 ans. En France, cette durée est de 11 ans. Le taux de chômage de référence s'élève dans les trois pays respectivement à 3, 10 et 9 % au moment de l'étude. En période d'incertitude économique, il est connu que les entreprises utilisent la main d'œuvre des jeunes comme une variable d'ajustement. Les conditions d'insertion professionnelle des jeunes diplômés peuvent ainsi être regardées comme symptomatiques des difficultés plus larges d'insertion dans la vie active des jeunes générations.

Les parcours d'insertion sont de plus en plus individuels, de moins en moins linéaires, marqués par des ruptures sociales, professionnelles, familiales... Cela illustre également le recul dans le temps de l'accès à l'autonomie et l'augmentation du temps de la « jeunesse ». Cette notion, définie par Mauger (1995) comme « le temps qu'il faut pour trouver sa place » est « l'âge de la vie où s'opère le double passage de l'école à la vie professionnelle et de la famille d'origine à la famille de procréation ». Cet âge est par conséquent relatif à la fois à l'histoire de la personne mais aussi à celle de la société. Pour autant il est difficile de classer les jeunes dans une catégorie sociale spécifique puisque leurs expériences sont divergentes et que les inégalités sont réelles. Bien que l'on ne cesse de mettre en avant la culture jeune, les modes de consommation des jeunes, les nouveaux rapports au travail des jeunes etc... il s'agit d'un groupe éclaté : il existe des jeunesses et non une seule (issues de catégories sociales différentes, ayant une plus ou moins bonne santé, ayant accédé ou non au statut d'étudiant...).

Si certains facteurs semblent faciliter l'insertion professionnelle des diplômés, notamment le fait d'avoir pu accumuler une expérience professionnelle pendant les études au travers de stages ou de « petits boulots », il existe en revanche des facteurs aggravant les difficultés. Ainsi, Walter (2005) rappelle les divers diagnostics, notamment réalisés par l'AFIJ et le CEREQ, qui mettent en évidence l'existence de discriminations à l'embauche et d'un cumul de handicaps dans l'insertion des jeunes diplômés issus de l'immigration, des femmes et/ou en situation de handicap. Ces derniers s'inscriraient, indépendamment de la prise en compte de leurs compétences, dans une problématique particulière d'accès à l'emploi, liée entre autres facteurs à la nécessité de démystifier au préalable la représentation du handicap que peuvent avoir les employeurs.

Handicap et emploi

Le thème « handicap et Emploi » regroupe quand à lui des travaux de nature très différente. On trouve de nombreux « guides » régionaux et/ou nationaux, rédigés à l'attention des personnes en situation de handicap elles mêmes et/ou des employeurs, qui font état des différents dispositifs

législatifs et d'aide à l'emploi des personnes handicapées², un rapport du groupe de travail ministériel présidé par Yvan Lachaud (2006), des documents syndicaux... Enfin, on commence à disposer de statistiques de la DARES. Le tableau de bord sur l'emploi et le chômage des personnes handicapées est édité depuis 2003 (tous les 3 ans). Il mobilise plusieurs types de sources (enquêtes statistiques, déclarations administratives obligatoires, sources administratives de suivi de dispositifs). Les statistiques disponibles (Amira, et al, 2009) soulignent notamment l'âge plus élevé des personnes handicapées en emploi et le fait qu'elles sont généralement moins diplômées (43% des personnes handicapées bénéficiant d'une reconnaissance administrative ont un niveau BEPC ou inférieur contre 25% de la population en emploi générale). L'objectif de 6% de personnes en situation de handicap employées dans les entreprises de plus de 20 salariés, défini par la loi de 1987 et réaffirmé par celle du 11 février 2005 sur « l'égalité des droits, des chances et de la participation des personnes handicapées », est encore loin d'être atteint (2.6%, Amira, Meron, 2005).

En ce qui concerne les travaux de recherche scientifique sur le sujet, on peut se référer aux travaux de Ravaut, et al (1995) qui ont exploré l'apport des modèles théoriques de la discrimination lors d'une étude d'envergure auprès d'un échantillon de 2200 entreprises de plus de 50 salariés. Les résultats sont intéressants pour notre propre travail puisqu'ils participent à confirmer l'hypothèse selon laquelle le taux de chômage des personnes déficientes ayant un diplôme serait plus bas que celui des personnes n'en disposant pas (Danemark, 1999). En effet, la discrimination à l'embauche est d'autant plus marquée que sa qualification est modeste. Mais selon Ravaut, et al, (1995), c'est l'influence de la variable handicap qui est prépondérante ce qui conduit à nuancer celle de la variable qualification. Toutefois, ce travail n'ayant concerné qu'une population de personnes paraplégiques ne peut pas être généralisée à d'autres types de déficiences. En cela, les travaux de Le Clainche & Demuijnck (2006) apportent un nouvel éclairage. Toujours en examinant le phénomène de la discrimination, ils s'intéressent aux préférences ou aux croyances des employeurs relatifs aux personnes handicapées, notamment en ce qui concerne leur productivité. Trois formes théoriques de discrimination sont étudiées : la discrimination pure (Becker, 1957) qui consisterait pour un employeur à préférer embaucher une personne sans handicap, même à productivité équivalente (en supposant que l'on puisse connaître *a priori* sa productivité) ; la discrimination statistique (Phelps, 1972), qui étudie comment, en l'absence d'information sur la productivité des individus, les employeurs se basent sur des croyances persistantes sur le manque de productivité des personnes handicapées et la discrimination par le langage (Lang, 1986), théorie selon laquelle embaucher une personne ayant des particularités de langage (ce qui peut être le cas pour les personnes IMC, malentendantes, ou souffrant de troubles psychiques) engendrerait des coûts additionnels (pour compenser les efforts d'acquisition de langage) que les employeurs ne seraient pas prêts à assumer. En cumulant les résultats de deux enquêtes³, ils concluent que les formes de discrimination révélées s'apparentent à la discrimination « pure » au sens où elles révèlent qu'une minorité importante des personnes interrogées préféreraient que les personnes handicapées soient employées dans des lieux réservés.

² Parfois déclinés par type de population : par exemple récemment ont été produits des guides spécifiques « handicap psychique et emploi »

³ une enquête « expérimentale » auprès d'étudiants français et camerounais (en économie) et une exploitation secondaire d'une enquête de la DRESS (2004) sur les opinions des français sur la protection sociale.

Par ailleurs, ils perçoivent des formes plus spécifiques de discrimination à l'encontre du handicap mental et du handicap psychique.

Blanc (2009) a regroupé un ensemble de productions qui témoigne de la vitalité actuelle de la recherche sur le thème de l'emploi et de l'insertion professionnelle des personnes handicapées. Au-delà des statistiques, on y trouve des analyses de l'intervention publique, des dispositifs et des acteurs destinés à favoriser l'accès à l'emploi des personnes handicapées, mais aussi des travaux posant la question du sens du travail et de ses bénéfices sur les individus. Gendron (2009) analyse notamment comment, le système d'aide, du fait du morcèlement des actions, met les acteurs institutionnels en situation de trier les bénéficiaires parmi les personnes handicapées les moins en difficulté (sous-entendu les plus « employables ») dans l'intérêt propre à chaque structure de gérer de façon la plus rationnelle possible les fonds dont elle dispose. De ce fait les personnes les plus en difficulté se trouvent le plus souvent exclues du système car considérées comme peu employables.

Handicap et vie universitaire

Sur ce thème la nature des écrits est également très hétérogène : « guides » offerts aux étudiants (par exemple : étudiantsdeparis.fr) ; articles de vulgarisation (Valdiguier et al., 1997 ; Demichel et al, 1998), présentations d'expériences et/ou de « bonnes pratiques » (Di Chiapparri, 1996, Goode, 2007) qui parfois traitent d'exemples relatifs à des populations spécifiques (sourds et malentendants ; aveugles ; étudiants en souffrance psychiques pour lesquels le constat est toujours alarmant en termes de manques de solutions d'accompagnement « efficaces »)

On commence également à disposer de travaux plus approfondis sur les conditions d'accès des jeunes en situation de handicap à l'université et sur les politiques d'accueil des universités en France et à l'étranger (Magimel, 2004 ; Ebersold, 2003 ; Ebersold, 2008). En France, le récent rapport de l'Inspection générale de l'administration de l'Education Nationale et de la Recherche (Georget et Mosnier, 2006) sur la politique d'accueil des étudiants handicapés, fait état d'indéniables progrès dans l'accès de ces derniers à l'enseignement supérieur. Dans la plupart des établissements existe un socle d'actions commun centré autour des objectifs d'amélioration de l'accessibilité des locaux, d'accueil, d'accompagnement et d'intégration des étudiants à la vie universitaire.

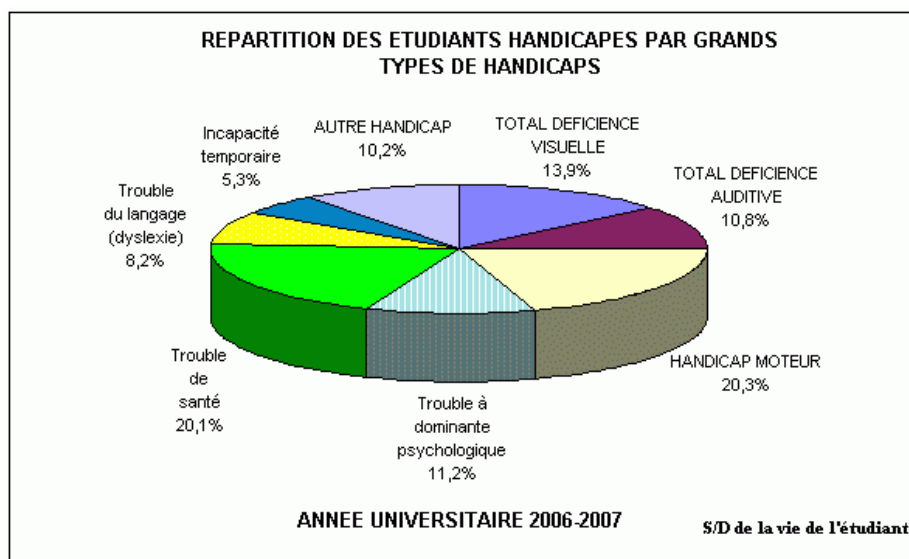
On dispose enfin de statistiques ministérielles régulièrement actualisées (Handi-U). On peut y noter le doublement des effectifs en 10 ans⁴ (de 3000 en 1996 à 8411 étudiants en 2005-2006) et l'arrivée certaine de plus d'étudiants dans les années à venir (le plan Handiscol qui garanti le droit à la scolarité pour tous les jeunes handicapés a déjà entraîné un accroissement important du nombre de jeunes lycéens handicapés). La représentation par type de handicap et niveau d'études reste toutefois très inégale.

⁴ Même si le recensement est encore difficile (pas de remontées systématiques de chiffres, incertitudes sur la notion handicap, chiffres ne tenant compte que des étudiants ayant « déclaré » être en situation de handicap...).

Année	1998-99	1999-00	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	2005-06
Nombre d'étudiants handicapés	5230	6470	7029	7145	7650	7548	7557	8411
% d'augmentation	5,80%	23,7%	8,64%	1,7%	7,1%	- 1,3%	0,1%	11,3%

Source : Handi U : Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

- Ces étudiants se répartissent de la manière suivante : 72% dans les universités ; 21,7% en classes préparatoires ; 5% dans les écoles d'ingénieurs et autres grandes écoles ; 0,9% dans les IUFM.
- La représentation par niveau d'études reste toutefois très inégale (50 à 60% en 1^{er} cycle ; 24 à 30% en 2^{ème} cycle ; 9 à 10% en 3^{ème} cycle).
- La représentation par type de déficience (Fig.) est-elle aussi sujette à de nombreuses variations selon les pays notamment : Ebersold (2003) montre qu'en France, les étudiants handicapés se recrutent parmi les personnes souffrant de déficiences sensorielles (28,1%), celles ayant des troubles de la santé (23,4%) et celles ayant une déficience motrice (22,6%) alors qu'en Ontario (Canada) sont recensés essentiellement comme étudiants handicapés dans l'enseignement supérieur ceux ayant des « difficultés d'apprentissage » (47,9%), ceux ayant une maladie organique chronique (21,7%). Les personnes atteintes d'une déficience sensorielle ne représentent que 6,3% des étudiants et celles atteintes d'une déficience motrice 8,7%. La définition des contours des situations qui font l'objet d'aides spécifiques dépend donc des situations nationales mais aussi de la façon dont les jeunes eux-mêmes vont ou non décider d'avoir recours à ces aides. En la matière, on sait que se « déclarer » auprès des services concernés n'est pas toujours une démarche évidente dans la mesure où elle est susceptible de provoquer de la stigmatisation.



Source : Handi U : Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

L'insertion professionnelle des étudiants handicapés.

Georget et Mosnier (2006) soulignent une grande diversité dans les politiques menées d'un établissement à un autre. Cette diversité dans la forme (mission, service handicap ou service interuniversitaire...) ou dans les financements des actions est également sensible sur le point qui nous intéresse ici particulièrement à savoir : le suivi de ces étudiants après la sortie (et notamment leur insertion professionnelle), qu'ils soient ou non diplômés. Parmi les universités enquêtées pour le rapport (soit 20 établissements), une seule a pu communiquer des statistiques sur la réussite aux examens des étudiants suivis par le relais handicap. Aucune donnée centralisée n'existe sur les filières recherchées par les étudiants en situation de handicap, leurs résultats et leur insertion professionnelle. Alors que l'insertion professionnelle des étudiants est une question qui préoccupe, fait l'objet de nombreuses études et occupe dans la plupart des universités un service (ou une personne) spécifique (observatoires de l'insertion professionnelle), on ne dispose pas encore d'informations concernant les étudiants suivis par les relais handicap.

A ce jour la seule enquête réalisée auprès d'anciens étudiants handicapés remonte à 1999 (Palauqui, Lebas, 2000). 520 questionnaires sur 700 retours ont pu être exploités. Parmi les réponses (surreprésentation des personnes ayant une déficience motrice⁵), 65% des anciens étudiants sont en emploi. Le genre n'est pas un facteur discriminant, en revanche si on ne peut pas affirmer que dans l'ensemble le type de handicap soit un facteur limitant l'activité professionnelle, les personnes atteintes de maladies évolutives ou de pathologies mentales ont un taux d'activité plus faible. Le niveau d'étude ne semble pas influencer le taux d'activité sauf pour les diplômés de 3^{ème} cycle (peu nombreux toutefois dans l'échantillon). Enfin le fait d'avoir pu accéder à un stage pendant le cursus est déterminant. Seuls un peu plus de la moitié de l'échantillon a pu faire un stage et parmi les personnes en emploi plus de 60% en ont fait un (contre 45% pour les demandeurs d'emploi).

Revue de questions et axes problématiques majeurs

L'analyse des résultats et interprétations développés à partir des recherches menées sur les thématiques spécifiques de la vie universitaire et de l'insertion professionnelle des étudiants handicapés permet d'identifier trois axes problématiques qui nous semblent importants pour le projet de recherche que nous souhaitons développer : la question du modèle du handicap mobilisé par les acteurs universitaires, la question de la visibilité/invisibilité des incapacités présentées par les étudiants, et la question des représentations collectives sur les relations entre handicap et performance ou encore productivité.

Modèles du handicap et différenciation selon les types de déficience ou de troubles : inclusion et discrimination ?

L'environnement universitaire, en charge d'améliorer les conditions d'accès aux études supérieures des étudiants présentant des déficiences ou des troubles de santé invalidants, mobilise pour cela des conceptions variables du handicap. D'une manière générale, la diffusion dans la société

⁵ Ce qui peut signifier que la méthodologie de collecte doit être pensée et adaptée pour tous les cas de déficience.

des modèles systémiques du handicap depuis le début des années 2000 a produit un « glissement de perspective » (Ebersold, 2008) dans les établissements d'enseignement supérieur, se déplaçant d'une appréhension médicale et déficitaire des questions touchant à l'accueil des étudiants handicapés à une perspective centrée sur les besoins de soutien ou d'aménagement à délivrer aux individus. Ce glissement est matérialisé par la mise en place généralisée dans les universités de Services d'Accueil des Etudiants Handicapés (98,7% des universités, AEF, 2010) rattachés majoritairement à la direction de la vie étudiante, alors que les actions concernant les étudiants handicapés étaient préalablement rattachées aux services médicaux des universités.

Cette conception interactive du handicap, référée au « modèle social » du handicap, par opposition à un modèle médical, associée à une diversification des profils des étudiants, et à la préoccupation d'augmentation de la réussite académique de tous, peut soutenir ce qu'Ebersold (2008) a appelé une « conception éducative de l'inclusion » dans les établissements universitaires. Dans ce cas, on assiste à une généralisation du modèle social du handicap, au travers de laquelle les universités vont tenter de renforcer les possibilités de participation et de réussite des plus démunis et des plus désavantagés. Ainsi, les étudiants présentant des déficiences ou des troubles de santé invalidants ne seraient qu'une catégorie d'étudiants parmi d'autres ayant « des besoins particuliers » et auxquels on propose des soutiens particuliers adaptés à leur situation. Cette conception, référée à la logique de « l'égalité des chances » permet de penser les dispositifs d'aménagements et de soutien aux études dans une perspective inclusive totalement démedicalisée.

Cette logique inclusive masque cependant un retour spécifique à la dimension médicale des situations de handicap, en particulier au regard des problèmes psychiques et troubles psychiatriques. Paradoxalement donc, la logique inclusive, centrée sur la compensation des situations de handicap, semble ne pas pouvoir s'appliquer à la question des troubles psychiques, aussi bien pour les universités que pour le monde du travail d'ailleurs. En effet, le « handicap psychique » semble laisser, hier comme aujourd'hui, les universités sans réponse (Demichel, 1998). Mde Demichel déclarait en effet en 1998 que *« l'accueil des étudiants handicapés dans l'enseignement supérieur est une préoccupation constante pour la direction que j'anime. Cependant, il est des types de handicaps plus délicats, plus difficiles à appréhender, et qui relèvent de spécialistes. C'est le cas des jeunes en souffrance psychique. N'étant ni médecin, ni spécialiste de ce domaine, je ne suis pas apte à connaître pleinement les difficultés, de plus en plus nombreuses, posées aux universités qui tentent d'apporter des réponses à ces cas douloureux »*. Dans le même temps le taux d'étudiants déclarant des troubles psychiques est souvent présenté, comme par Mde Demichel, comme croissant (Georget & Mosnier, 2006), sans que les chiffres disponibles l'attestent véritablement (9,9% des étudiants handicapés en 2008-2009 contre 11,2% en 2005-2006, réf. Site handi-U). En ce qui concerne l'emploi, c'est 18% des travailleurs handicapés qui relève de la « dépression et des déficiences psychiques » (Amira S., Lo SH, 2009).

Ainsi tout se passe comme si les universités pouvaient développer une logique inclusive pour tous, à l'exception des étudiants présentant des troubles psychiques. Comme nous allons le voir, cela nous mène sur une autre piste problématique.

La problématique de la visibilité/invisibilité des déficiences et incapacités

De nombreux travaux dans le champ de l'approche sociologique du handicap ont souligné l'importance de la question de la visibilité ou invisibilité des déficiences et incapacités d'une personne dans les processus de participation sociale et de stigmatisation, à commencer bien sûr par Erving Goffman (1963). Mettant à notre disposition les notions de « discrédité » et « discréditable » pour qualifier le statut des personnes concernées dans l'interaction, il nous permet de bien saisir ce qui se joue dans les résistances observables dans les universités au regard des aménagements d'examens et d'études.

En effet, le terrain nous apprend qu'au-delà de l'acceptation générale d'une logique inclusive s'appuyant sur des dispositifs d'aménagements spécifiques, la légitimité de ceux-ci est parfois remise en question. C'est en particulier le cas pour les étudiants handicapés « discréditables », c'est-à-dire dont les limitations de capacités sont invisibles car non perçues et non connues de leurs interactants : étudiants sourds, diabétiques, dyslexiques, présentant des troubles psychiques ou neurologiques, dans leur légitimité à bénéficier de temps supplémentaire aux examens par exemple.

A l'inverse certains types d'incapacités, et en particulier celles touchant la communication verbale ou non verbale, directement perceptibles, sont particulièrement stigmatisées dans le monde de l'enseignement supérieur, mais aussi pour l'accès à l'emploi. Comme le soulignent Le Clainche & Demuinjck (2006), la « discrimination par le langage » joue dans l'accès à l'emploi et les personnes présentant des limitations de capacités de langage (difficultés d'élocution diverses) visibles et perturbant les interactions sont plus discriminées que les autres. Cela peut renvoyer aussi bien à une déficience auditive, qu'à des troubles psychiques ou encore à une paralysie cérébrale. Au-delà du « handicap d'apparence » souligné par David Le Breton (1991), c'est donc aussi dans le monde universitaire et professionnel (mais pas seulement) le « handicap de communication » qui s'avère stigmatisant et discriminant.

Dans le jeu dialectique entre visibilité, identification de la déficience, légitimité de l'aide versus invisibilité, non identification de la déficience, illégitimité de l'aide, se niche la question de la capacité de l'environnement humain à connaître, repérer, comprendre et identifier les limitations de capacités des étudiants pour donner sens à l'aide octroyée.

Ainsi trois obstacles à la généralisation d'une logique inclusive dans les universités sont dévoilés par l'analyse de la littérature : la place spécifique du « handicap psychique », la position particulière des jeunes « discréditables », les questions posées par le « handicap de communication ». Il conviendra d'y accorder une attention particulière dans le programme de recherche à venir.

« Handicap », performance, productivité : croyances et représentations

Les économistes qui s'intéressent à la question de l'accès à l'emploi des personnes handicapées soulignent que si 70% des français souhaitent insérer les personnes handicapées dans des emplois ordinaires, et si 90% considèrent qu'il faut aider les personnes handicapées à travailler,

celles-ci ne sont pas considérées comme potentiellement aussi productives que des travailleurs non handicapés (Le Clainche & Demuinjnck (2006), exploitation de l'enquête Drees 2004). Pour ces auteurs, il y aurait un cercle vicieux de la croyance « handicap-faible productivité » qu'il conviendrait de briser.

Cette dimension des représentations des personnes dites « handicapées » qui lie déficience-inefficacité-improductivité est bien connue, et renvoie à un système de représentations associant dans une chaîne causale une déficience qui produit des incapacités, comprises comme limitations, qui par un processus de stigmatisation vont recouvrir et discréditer l'ensemble des capacités des personnes concernées.

Dans l'université et le monde du travail, on peut penser que ce système de représentations est actuellement en net recul, au regard de la montée en puissance d'une représentation contextuelle du handicap. En effet, de nombreux débats portant sur l'orientation dans les études ou l'orientation professionnelle des étudiants handicapés font référence, dans la controverse, à l'adéquation entre capacités/incapacités et études ou capacités/incapacités et emploi. Le plus souvent il s'agit de considérer que le plus « raisonnable » est de rechercher cette adéquation, c'est-à-dire l'évitement des situations de handicap : on ne fait pas un cursus de biologie qui nécessite l'usage du microscope si l'on est déficient visuel ou aveugle, on ne fait pas des études d'orthophonie si on est déficient auditif, ou encore on n'envisage pas d'être enseignant si l'on est en fauteuil roulant... Au-delà des controverses sur cette question, le débat nous renseigne sur le fait que, même si c'est de façon stéréotypée, la performance potentielle d'un étudiant présentant telle ou telle déficience (pas toutes cependant, comme nous l'avons explicité plus haut) est reconnue. De la même manière on peut faire l'hypothèse selon laquelle la recherche actuelle par les grandes entreprises de jeunes diplômés handicapés repose sur le recul de l'association entre déficience-faible productivité au profit de l'association déficience-qualification adéquate = annulation des situations de handicap.

Il conviendra dans le programme de recherche de s'intéresser particulièrement aux systèmes de représentations liant déficience, types de déficience ou de troubles, visibilité/invisibilité, et performance académique et productivité. Ces systèmes de représentations pourront permettre de mieux comprendre où se situent les obstacles actuels à une politique inclusive réussie en direction des étudiants présentant des déficiences et des incapacités, qu'il s'agisse de leur cursus d'études ou de leur insertion professionnelle.

Un projet à géométrie variable

A l'issue de ce contrat de définition, nous avons décidé de reformuler le projet autour des trois axes problématiques suivants:

- 1- L'étude du devenir professionnel des étudiants handicapés
- 2- L'étude de l'environnement avant pendant et après les études : analyse des dispositifs d'aide à l'orientation et à l'insertion professionnelle destinés aux étudiants handicapés
- 3- L'étude de l'environnement professionnel

Nous proposons **un projet d'envergure articulant ces 3 axes (et assorti d'une dimension internationale), construit pour 3 à 4 ans de recherches : avec demande de financement d'une thèse.**

De ce projet d'envergure pourront être extraits des projets à plus court terme proposés à d'autres financeurs, en réorganisant le projet :

- soit dans l'espace (développement de la recherche sur un site (par exemple dans le cadre d'un financement BQR), puis mise en place d'une collaboration avec une autre université française, puis avec des sites étrangers)
- soit en fonction des axes (priorité donnée à l'axe 1, 2 ou 3)
- soit en fonction des types de déficiences observées et posant des problèmes particulièrement importants: ainsi une attention particulière pourrait être portée sur les étudiants rencontrant des difficultés psychiques pour lesquels peu de solutions d'accompagnement ont été envisagées.

L'étude du devenir professionnel des étudiants handicapés

Objectivation de l'insertion professionnelle :

Le Céreq interpellé récemment par l'AGEFIPH sur la question de l'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap, a intégré 4 questions permettant de repérer les étudiants en situation de handicap dans le questionnaire de l'enquête Génération 2004 (dernière enquête réalisée auprès des sortants de l'enseignement supérieur). Il est donc rapidement possible à court terme de travailler sur l'exploitation de cette première base de données et sur l'amélioration de la prise en compte de ces étudiants dans les enquêtes génération à venir (les données sont disponibles au Centre Quetelet).

Nous pourrions à l'échelle locale participer à compléter et adapter les outils utilisés par les services universitaires de suivi de l'insertion professionnelle des étudiants.

Approches subjectives des parcours d'insertion

A partir d'entretiens avec des anciens étudiants handicapés diplômés ou non de plusieurs filières universitaires (sur plusieurs sites) il s'agira d'apporter des éléments de compréhension fine des étapes des parcours suivis :

- Avant les études : Quelles motivations à l'entrée à l'université, quels projets, qu'est ce qui pousse les jeunes en situation de handicap à faire des études supérieures, comment s'effectuent les choix de filière ?
- Pendant les études : Expérience et qualité de vie à l'université, mais aussi rapport au travail, place des études dans la vie des étudiants.
- Après les études : les parcours d'insertion. Comment les jeunes diplômés (ou non) sortis de l'enseignement supérieur interprètent-ils la relation entre leur handicap et leur parcours professionnel (ou leur difficulté d'insertion). Quelles autres activités investissent-ils ?

L'étude de l'environnement avant-pendant-après les études. Dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle : discours et pratiques.

Les dispositifs d'aide à l'orientation et à l'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap sont divers et encore assez peu coordonnés. On peut repérer différents types d'actions qui relèvent soit de la volonté de « traiter » les étudiants handicapés comme les autres étudiants (en les renvoyant pour ce qui concerne les conseils sur leur orientation et leur insertion professionnelle aux services habituels : CIO, SCUIO...)⁶, soit de celle de compenser le handicap (en développant ou en aidant à développer la mise en place de services spécifiques : missions handicap des universités, association de mise en relation employeurs/diplômés comme le réseau Handi-up, soutenu par le ministère et l'AGEFIPH par exemple). On peut souligner également les initiatives de « pairs en handicap » comme celle de l'ATHAREP et son projet « Agir pour l'insertion » qui œuvre pour l'insertion professionnelle des diplômés handicapés. A la diversité de ces initiatives s'ajoute le fait qu'elles semblent être encore peu articulées, comme le souligne le rapport du Député Yves Lachaud (2003), entre le secondaire et le supérieur d'une part et entre l'enseignement supérieur et les structures spécialisées dans l'accueil des travailleurs handicapés⁷, d'autre part.

Parmi les explications actuelles du chômage des jeunes, une vision utilitariste de la formation tend à identifier comme l'une des causes principales le lien supposé défaillant entre la formation et les besoins du marché du travail. La faute est alors rejetée sur l'école qui ne saurait pas s'adapter à la demande sociale et parfois aux étudiants eux-mêmes qui, mal orientés, feraient de « mauvais choix » de formation. On surestime ici les capacités stratégiques des jeunes en minimisant le rôle des

⁶ sans forcément adjoindre cette incitation d'une formation des personnels sur les aspects éventuellement spécifiques de l'emploi des personnes handicapées (aides aux entreprises, réglementation...)

⁷ Ce rapport souligne que « seulement 21 % des structures sont fréquentées par des jeunes handicapés étudiants ; ce pourcentage montre que le public des jeunes handicapés de niveau bac et plus est peu pris en charge par le réseau spécialisé. 31 % des structures reçoivent des jeunes handicapés scolarisés et 48 % des jeunes en rupture scolaire, ce qui révèle bien que la jonction entre les secteurs de l'éducation et de l'insertion professionnelle s'opère peu de manière directe, de sorte que les projets de sortie sont peu préparés en partenariat avec les professionnels du monde du travail. Il est donc nécessaire d'orienter les jeunes vers les dispositifs existants ».

entreprises et des pouvoirs publics dans la structuration de l'emploi des jeunes (Rose, 1998). La recherche d'adéquation formation/emploi influence les modes de fonctionnement des services d'aide à l'orientation et à l'insertion professionnelle (pas forcément leurs personnels). Ainsi, les méthodes proposées (par exemple la convention APEC/Enseignement Supérieur) incitent-elles d'abord les étudiants à s'interroger sur leurs choix et leur stratégie de formation avant de développer la prise de contact de l'institution avec le monde de l'entreprise. On peut se demander dès lors si ces pratiques ne sont pas à leur échelle révélatrice des changements de la société et illustrent parfaitement la substitution de l'état social à l'état stratège qui substitue au mythe du progrès incarné par l'état celui du projet dont l'individu est le seul dépositaire (Ebersold, 2001).

On retrouve parfois ce discours au sein de structures spécialisées dans l'aide à l'emploi des personnes handicapées. Ainsi, en 2005, une membre de l'AGEFIPH⁸, auditionnée pour le rapport sur l'insertion professionnelle des étudiants handicapés, mentionne la difficulté de certaines entreprises (banques, assurances) à trouver des candidats diplômés handicapés et en parallèle le nombre important d'étudiants handicapés dans des filières jugées sans débouchés (sociologie, histoire). Comment les jeunes, appelés de plus en plus tôt à définir leur projet de formation et leur projet professionnel, sont-ils aidés dans cette démarche ? Comme Magimel (2004) on peut donc se demander si l'orientation pédagogique des étudiants handicapés diffère ou non de celle de leurs pairs non handicapés⁹.

Il s'agit ici moins d'entrer dans une logique d'évaluation des dispositifs d'aide, que de comprendre comment et à partir de quels critères et de quelles représentations les jeunes en situation de handicap sont conseillés en matière d'orientation et d'insertion professionnelle. Cette aide ne revient-elle pas parfois à limiter les ambitions de certains étudiants et ce en fonction de représentations de leur déficience et de son inadéquation supposée à un milieu professionnel désiré ? Comment s'articulent les différents dispositifs ? Peut-on discerner des discours et des pratiques d'orientation différentes en fonction du type de dispositif (non discrimination / compensation) et en fonction des pays ? Dans quelle mesure certains projets d'étudiants pourraient être « censurés » ou découragés s'ils ne répondent pas aux critères de définition de « l'employabilité » définis par le monde de l'entreprise ? Dans quelles mesures ces dispositifs favorisent-ils certains types de déficiences considérés comme plus employables que d'autres ?

Méthodologie

Nous pourrions croiser ici différentes approches :

- analyses objectives de la répartition des étudiants par filières

⁸ Extrait de l'Audition de Mme Claudie BUISSON, AGEFIPH (8 juin 2005) :

« Les entreprises sont demandeuses de personnes handicapées diplômées. Le secteur des services –à l'exception des services d'entretien qui ne demandent pas de diplômes - recrute à bac +2 : banques, assurances. Si les services d'entretien n'ont aucune difficulté à atteindre les 6%, les autres ne trouvent pas à embaucher. Il n'y a pas suffisamment de jeunes diplômés dans ces domaines. Et pourtant les entreprises sont de très bonne volonté, elles recherchent véritablement. Néanmoins, il existe des jeunes handicapés diplômés, mais pas dans les bonnes filières, pas dans celles qui recrutent aujourd'hui (sociologie, histoire) ».

⁹ Dans sa thèse, elle note que sur l'ensemble des universités les étudiants handicapés sont sur représentés dans les disciplines des sciences. Cette sur représentation se fait aux dépens des disciplines de la santé. Pour les autres catégories, les différences ne sont pas importantes, on a même une proportion identique concernant les disciplines de la catégorie droit. En 2001/2002, 29% des étudiants handicapés ou de l'ensemble des étudiants y sont inscrits. Le plus souvent, on trouve des étudiants handicapés dans une catégorie quand celle-ci accueille plus de mille étudiants. Mais, il y a des exceptions, principalement dans les catégories des S.T.A.P.S., des I.U.T., du droit, des sciences et des lettres.

- entretiens qualitatifs avec étudiants et personnels des différents services ;
- Analyse des textes, circulaires et recommandations officielles / actions en faveur des étudiants handicapés et l'aide à leur insertion professionnelle.
- Enquête par questionnaire sur les représentations des personnels.

L'étude de l'environnement professionnel et de ses relations et représentations aux jeunes diplômés handicapés.

Comme nous l'avons développé plus haut, les difficultés d'insertion des jeunes ne peuvent pas être réduites à des variables individuelles ou à des mauvais choix de formation. Elles sont aussi plus largement le reflet des difficultés économiques d'un pays. En effet, en cas d'incertitude sur la croissance, les entreprises hésitent à recruter des jeunes sans expérience. Les études et enquêtes régulièrement réalisées par l'APEC permettent de repérer les modalités d'accès des diplômés à bac + 4 et plus, et de moins d'un an d'expérience, dans la vie active. Aux termes de la dernière enquête annuelle, les jeunes diplômés apparaissent comme l'une des variables de l'ajustement conjoncturel des politiques de recrutement des entreprises (50 700 jeunes diplômés recrutés en 2001 et 32 800 en 2004).

Dans une conjoncture difficile, la question de l'expérience professionnelle devient donc centrale pour l'insertion. Les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur ont, malgré l'importante hétérogénéité des situations, souvent accédé durant leur formation à des expériences de travail, complémentaires de l'acquisition de connaissances et de compétences dans la construction de savoir-faire et de savoir-être en situation de travail. Lorsqu'ils occupent leur premier emploi salarié, 27 % des jeunes sortant de l'enseignement supérieur déclarent ainsi avoir déjà travaillé chez l'employeur qui les recrute, en tant que salarié ou dans le cadre de stages, et en avoir tiré un bénéfice en termes d'insertion. Hors apprentissage, 14 % des jeunes ont en outre occupé un emploi régulier pendant leurs études et 16 % ont continué à travailler pour le même employeur après avoir quitté le système éducatif. De manière plus générale, les résultats de l'étude « Génération 2001 » du CEREQ permettent d'indiquer que le travail étudiant possède une dimension d'insertion au travers de l'expérience professionnelle qu'il permet d'acquérir, au-delà bien entendu de la question de son rôle essentiel dans la constitution des revenus étudiants.

D'où l'importance de se poser la question de l'accès aux stages pendant les études des étudiants handicapés. Ne sont-ils pas en situation de handicap aggravé sur ce point ? Il s'agit donc ici de s'interroger sur les représentations des acteurs du recrutement en entreprise face aux jeunes diplômés handicapés. Quelles entreprises recrutent des diplômés handicapés, quels types de handicap sont particulièrement discriminés ? Quelles stratégies les entreprises développent-elles dans l'optique de recruter les étudiants les plus qualifiés et nécessitant le moins d'aménagements possibles ? La notion de handicap d'apparence ou de communication sera particulièrement travaillée.

Méthodologie

De nouveau il s'agira de confronter des éléments d'objectivation des conditions dans lesquelles ces étudiants réalisent leurs parcours universitaires (nombre de stage/aux autres étudiants ; comment les ont-ils trouvés ? dans quels types d'entreprises ?) à des éléments plus subjectifs d'appréciation de la valeur des diplômes par les entreprises (entretiens / ou questionnaires auprès de personnes en charge du recrutement).

A partir des demandes et démarches faites auprès des universités par les entreprises il s'agira de recueillir les modalités de contacts, leurs objectifs, et les résultats de ces contacts (comment l'université traite-t-elle les relations avec les entreprises ?

Dépôt du projet sous différentes formes

Université

Axe 1, 2 et 3 (sur un site) :

- BQR Montpellier (27 janvier 2010) : projet pilote sur l'université Montpellier 1, avec l'observatoire universitaire de l'insertion professionnelle et la cellule handicap (cf. annexe 2). Ce projet a été classé mais non financé.
- Le soutien de la DGES (service égalité des chances : Annie Bretagnolles et service Insertion professionnelle : Patrick Hetzel) a été demandé pour adapter la charte d'enquête de la DGESIP au cas des étudiants handicapés.

➔ Réalisation 2009-2011

CNSA, ANR + Autres Universités (financement locaux et/ou régionaux)

- Axes 1 2 et 3 (extension de l'étude sur le site de Montpellier à l'échelle nationale)
 - o demande d'une bourse de thèse
 - o choix de sites universitaires en fonction de critères de diversité de fonctionnement des services handicap.

➔ Réalisation 2011-2014

Projet européen

- Axe 1 Ebersold (INSHEA) : projet européen (Londres, Barcelone)

➔ Réalisation 2012-2014

Bibliographie complète

AEF (2010). Etudiants handicapés : les universités ont mis en place un service d'accueil mais peu ou pas de personne-relais dans les composantes, 11/03/2010, *Dépêche n°128715*.

Agora débats/jeunesse, *Les nouvelles modalités d'accès à l'emploi des jeunes*, 14, tri, l'Harmattan, 1998.

Amira S., De Stefano G., L'emploi des travailleurs handicapés dans les établissements de 20 salariés et plus : bilan de l'année 2003, *Premières Synthèses*, Dares, 2003.

Amira S., et al., *Tableau de bord sur l'emploi et le chômage des personnes handicapées*, DARES, 2009.

Amira S., Meron M., L'emploi des travailleurs handicapés dans les établissements de 20 salariés et plus : bilan de l'année 2005, *Premières Synthèses*, Dares, 2005.

Becker G.S., *The economics of discrimination*, University of Chicago Press, 1957

Billard D., Gendron B., Sueur J.P., Caveriviere-Ferrier N., Gerard B., Ostrowetsky H., Averbouh S., Fournel R., Brard M., *Insertion des étudiants handicapés à l'université : du diplôme à l'emploi*, actes de congrès, CTNERHI, Paris, 1998.

Blanc A. (dir), *L'insertion professionnelle des travailleurs handicapés*, Grenoble, PUG, 2009.

Bouffartigue P., Lagree, Rose, *Jeunes : de l'emploi aux modes de vie. Point de vue sur un champ de recherche*, Formation emploi, 26, 63-78.

Bouffartigue P., *De l'école au monde du travail*, L'Harmattan, 1994.

Brunet F., En 2002, l'insertion des jeunes dans l'emploi se fait plus ou moins lentement selon les pays de l'union européenne, *Documents d'études*, 84, 2004.

Danemark, Including students in Higher Education, a vice-chancellor's perspective, *Communication à la Conférence sur les étudiants handicapés dans l'enseignement supérieur*, Grenoble, 24-26 mars, 1999.

Degenne A., Lebeaux M.-O., La précarité des jeunes sur le marché du travail, In : Juan S., Le Gall D. (sous la dir.), *Conditions et genres de vie. Chronique d'une autre France*, Paris, L'Harmattan, Coll. Sociologies et environnement, 2002, 39-58.

Demichel F. (1998). Les étudiants en souffrance psychique dans l'enseignement supérieur, *revue Réadaptation*, n°451.

Deschenau F., Laflamme C., Participation sociale et mobilité géographique : gage d'une insertion professionnelle de qualité?, in. *Lien social et pratiques*, RIAC, 51.

Di Chiapparri V., La fac s'ouvre aux étudiants handicapés, *Faire face*, 536, 6-8-, 1996

Nicole-Drancourt C., Roulleau-Berger L., *L'insertion des jeunes en France*, PUF, Que sais-je ?, 1995.

Drolet J.L., Pelletier R., Monette M., Un regard dialectique sur l'expérience de transition études-travail, in *Revue de sciences de l'éducation*, vol. XXII, n°1, 1996, 97-118.

Ebersold S. (2001), *La naissance de l'inemployable, ou l'insertion aux risques de l'exclusion*, Presses Universitaires de Rennes, Le sens social, Rennes.

Ebersold S. (2003), *Les étudiants handicapés dans l'enseignement supérieur*, rapport de l'OCDE.

Ebersold S. (2008). L'adaptation de l'enseignement supérieur au handicap : évolution, enjeux et perspectives, in *L'enseignement supérieur à l'horizon 2030*, vol 1, Démographie, Ed. OCDE, pp. 241-261.

Etudiant de Paris. *Fiches pratiques. L'insertion professionnelle*, www.etudiantdeparis.fr

Etudiant de Paris, *Fiches pratiques, Le Réseau CAP Emploi*: www.etudiantdeparis.fr

Etudiant de Paris, *Les étudiants handicapés à l'université*, www.etudiantdeparis.fr

Galland O., *L'entrée dans la vie adulte en France. Bilan et perspectives sociologiques*, in. *Sociologies et sociétés*, vol. XXVIII, 1, 1996, 37-46.

Gasquet C., Roux., les sept premières années de vie active des jeunes non diplômés : la place des mesures publiques pour l'emploi, *Economie et statistique*, 400, 2006.

Gaudemer A., Roynette J.C., Gestin P., Université, handicap, travail: le défi étudiant, in. *Bulletin de l'ATHAREP*, Paris, 1998.

Gauthier M., Pacom D. (dir.), *Regard sur... la recherche sur les jeunes et la sociologie au Canada*, Sainte-Foy, PUL/Les Éditions de l'IQRC, 2001, 168 p.

Gendron B., Emploi des personnes handicapées : une réflexion théorique à partir de la pluralité des acteurs d'une insertion, in Blanc A. (dir), *L'insertion professionnelle des travailleurs handicapés*, Grenoble, PUG, 2009.

Georget M., Mosnier M., *la politique d'accueil des étudiants handicapés*, Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Paris, juillet 2006.

Giret J.F., *Parcours étudiants : de l'enseignement supérieur au marché du travail*, Echanges du Cereq, 1, Cereq, Marseille, 2003.

Giret J.F., Molinari-Perrier M., Moullet S., 2001-2004 : les sortants de l'enseignement supérieur face au marché du travail, *Notes Emploi Formation*, 21, Marseille, Cereq, 2006.

Giret J.F., Moullet S., Thomas G., *De l'enseignement supérieur à l'emploi : les trois premières années de vie active de la génération 98*, Marseille, Ed Cereq, 2003.

Goffman E. *Stigmates, Les usages sociaux des handicaps*, Paris, Minuit, 1975 (ed. originale 1963).

Goode J., Managing disability : early experiences of university students with disability, *Disability and society*, 2007, 22, 1, 35-48.

Grelet Y., Mansuy M., L'entrée sur le marché du travail. Un système d'observation et d'analyses en évolution, In : Degenne A., Giret, Grelet Y., Werquin P. (eds), *Les données longitudinales dans l'analyse du marché du travail*, 10e journées d'études Céreq/Lasmas-IdL, Caen, 21-23 mai 2003, Céreq, *Documents-Série Séminaires*, n° 171, p. 463-477, disponible sur net : http://www.cereq.fr/cereq/Colloques/journees/31_Mansuy.pdf

Grelet Y., L'insertion professionnelle des jeunes sortis de formation initiale en 1998 en Basse-Normandie, *La lettre du Céreq-LASMAS Basse-Normandie*, 1, décembre 2002.

Grelet Y., Des typologies de parcours, méthodes et usages, Céreq, *Document Génération* 92, n° 20, juillet 2002.

Grelet Y., Thomas G., Précarité des jeunes en début de vie active In : Degenne A., Grelet Y., Vergnies J.-F., Werquin P.(eds), *Construction et usage des catégories d'analyse*. 8e journées d'études Céreq/Lasmas-IdL, 17-18 mai 2001, Céreq, *Documents-Série Séminaires*, 156, 157-177, 2001.

Lachaud Y., *Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes handicapés*, Rapport du groupe de travail conduit par le député Yves Lachaud, Octobre 2003.

Lamoure J, *Les études d'insertion professionnelle*, Paris, Unesco, 1996.

Lang K., Langage theory of discrimination, *The quaterly journal of economics*, 1986, 101, 2, 363-382.

Lavenu D., Le panel insertion des jeunes, *La Lettre du Lasmas*, avril 2001, 19, 1-3.

Le Breton D. (1991). Handicap d'apparence, le regard des autres, *Ethnologie française*, 21, 3, 323-330.

Le Clainche C., Demuijnck G., *Handicap et accès à l'emploi : efficacité et limites de la discrimination positive*, centre d'études de l'emploi, document de travail n° 63, Noisy-le-Grand, juillet 2006, 31 p.

L'insertion professionnelle des personnes handicapées, in *Le guide régional Nord-Pas de Calais*, juin 2006, chapitre 4.

Palauqui M., Lebas F., *L'insertion professionnelle des étudiants handicapés*, Université Michel de Montaigne, Bordeaux 3, 2000, 68.p.

Magimel C. (2004), *La place du handicap et des étudiants handicapés à l'Université : Accessibilités et usages en Ile-de-France et au Québec*, Thèse en Sciences de l'Education, Université Paris 5.

Marchal N. et al., Molinari-Perrier M. Sigot J.C., S'insérer lorsque la conjoncture se dégrade, *Bref*, Céreq, 214, 2004.

Margolis D., Simmonnet V., Filières éducatives, réseaux et réussite professionnelle, in *Économie et Prévision*, 2004/3-4, 164, 113-129.

Mauger G., Jeunesse, Insertion et condition juvénile, in Charlot B. & Glassman D. (dir) *Les jeunes, l'insertion et l'emploi*, Paris, PUF, 1995.

Nicole-Drancourt C., Roulleau-Berger L., *Les jeunes et le travail : 1950-2000*, Presses universitaires de France, Paris, 2001, 266 pages.

Nicole-Drancourt C., Roulleau-Berger L., *L'insertion des jeunes en France*, collection Que sais-je?, Presses Universitaires de France, Paris, 2002, 127 pages.

Phelps E., The statistical theory of racism and sexism, *American economic review*, 1972, 62, 4, 659-661.

Raffe D., La construction sociale de la recherche transnationale sur l'insertion sociale et professionnelle : le Réseau européen de recherche sur l'insertion professionnelle des jeunes, in *éducation et sociétés*, 2000, 111-129.

Ravaud J.F., et al., Le chômage des personnes handicapées. L'apport d'une explication en termes de discrimination à l'embauche, *Archives des maladies professionnelles*, 1995, 56, 6, 445-456.

Ravaud J.F., *L'insertion professionnelle des personnes handicapées. Evaluation : la place de l'approche expérimentale*, INSERM U215, p.249 à p.25

Ravaud J.F., Stiker H.J., Les modèles de l'inclusion et de l'exclusion à l'épreuve du handicap, première partie: les processus sociaux fondamentaux d'exclusion et d'inclusion, in. *Handicap, Revue de sciences humaines et sociales*, 86, 2000.

Ravaud J.F., Stiker H.J., Les modèles de l'inclusion et de l'exclusion à l'épreuve du handicap, deuxième partie, Typologie des différents régimes d'exclusion repérables dans le traitement social du handicap, in. *Handicap, Revue de sciences humaines et sociales*, 87, 2000.

Rose J., *Quand l'école est finie... : premiers pas dans la vie active de la génération 2001 : enquête : interrogation du printemps 2004*, Marseille, Cereq, 2005.

Rose J., Les jeunes et l'emploi : Questions conceptuelles et méthodologiques, in Bourassa B., Fournier G., (dir.), *Les 18 à 30 ans et le marché du travail. Quand la marge devient la norme...*, Québec, Presses de l'Université Laval, Coll. « Trajectoires professionnelles et marché du travail », 2000, 83-116.

Rose J., *Les jeunes face à l'emploi*, Paris, Desclée de Brouwer, 1998.

Stiker H.J., Actes du rendez-vous CFDT du handicap (Bierville les 12, 13 et 14 mars 2003), première table ronde. In *Les conditions de l'insertion des personnes handicapées dans le travail et l'emploi*. www.cfdt.fr/actualite

Tanguy L. (ss dir. de), *L'introuvable relation formation-emploi : état d'un champ de recherche en France*, Paris, La documentation française, 1986.

Trottier C., Questionnement sur l'insertion professionnelle des jeunes, *Lien social et Politiques – RIAC*, 43, printemps 2000, 93-101.

Trottier C., La sociologie de l'éducation et l'insertion professionnelle des jeunes, *Éducation et Sociétés, Dossier : Entre éducation et travail : les acteurs de l'insertion*, 2001, 7, 1, 5-22.

Valdiguier M. et al., Les étudiants handicapés, *Revue Réadaptation*, 445, 3-42, 1997.

Van de Velde C., *Devenir adulte. Sociologie comparée de la jeunesse en Europe*, Paris, PUF, 2008.

Vergne F., *De l'école à l'emploi : attentes et représentations : regards sur la transition professionnelle*, Paris, Ed. Nouveaux regards, Syllepse, 2001.

Ville I., *Représentations du travail et de l'inactivité professionnelle. Etude comparative auprès de personnes présentant des déficiences motrices, de personnes sans déficience, de professionnels de la rééducation/réadaptation*. Rapport de recherche final, convention APF n°9705, 1999.

Vincens J., L'insertion professionnelle des jeunes : quelques réflexions théoriques, *Formation Emploi*, 1998, 61, 59-72.

Vincens J. L'insertion professionnelle des jeunes. Délimiter un champ de recherche, *Papiers* 246, LIRHE - Université des sciences sociales, Toulouse, 1997.

Walter J.L., L'insertion professionnelle des jeunes issus de l'enseignement supérieur : avis et rapports du Conseil économique et social, Paris, Ed. Des Journaux officiels, 2005-12.

Annexe 1 : le travail bibliographique

(documents joints en fichiers à part)

Annexe 2 : Le projet BQR

(document joint en fichier à part)

Synthèse bibliographique: l'insertion professionnelle des jeunes.

ROSE José, « Les jeunes et l'emploi : Questions conceptuelles et méthodologiques », dans BOURASSA Bruno, FOURNIER Geneviève, (dir.), *Les 18 à 30 ans et le marché du travail. Quand la marge devient la norme...*, Québec, Presses de l'Université Laval, Coll. « Trajectoires professionnelles et marché du travail », 2000, p. 83-116.

TROTTIER Claude, Questionnement sur l'insertion professionnelle des jeunes, *Lien social et Politiques – RIAC*, numéro 43, printemps 2000, p. 93-101.

TROTTIER Claude La sociologie de l'éducation et l'insertion professionnelle des jeunes, *Éducation et Sociétés, Entre éducation et travail : les acteurs de l'insertion*, n° 7, vol. 1, 2001, p. 5-22.

NICOLE-DRANCOURT Chantal et Laurence ROULLEAU-BERGER, *Les jeunes et le travail : 1950-2000*, Presses universitaires de France, Paris, 2001, 266 pages.

NICOLE-DRANCOURT Chantal et ROULLEAU-BERGER, Laurence, *L'insertion des jeunes en France*, collection Que sais-je?, Presses Universitaires de France, Paris, 2002, 127 pages.

GAUTHIER Madeleine et PACOM Diane (dir.), *Regard sur... la recherche sur les jeunes et la sociologie au Canada*, Sainte-Foy, PUL/Les Éditions de l'IQRC, 2001, 168 p.

TROTTIER Claude, Questionnement sur l'insertion professionnelle des jeunes, <i>Lien social et Politiques – RIAC</i> , numéro 43, printemps 2000, p. 93-101.

Thèmes : Insertion professionnelle des jeunes, conceptualisation.

L'apport des recherches sur l'insertion professionnelle des jeunes est indéniable, mais on a parfois tendance à généraliser des conclusions qui ne s'appliquent qu'à une partie des jeunes, sans tenir compte de leur hétérogénéité. Dans d'autres cas, c'est le questionnement de départ ou la conceptualisation qui semblent incomplets. L'objectif de cet article est d'amorcer une réflexion sur la façon d'aborder les problèmes d'insertion, de les conceptualiser, de délimiter l'objet de recherche, de travailler à l'achèvement de sa construction et d'interpréter certains résultats de recherche.

Conclusion

« Les travaux sur l'insertion professionnelle des jeunes ont apporté de l'information sur de nombreux aspects de ce processus. Il subsiste néanmoins des zones d'ombre, et plusieurs questions restent en suspens. On a même le sentiment que plusieurs des problèmes qui ont été abordés pourraient être envisagés autrement, et même que des données recueillies dans le

cadre de travaux déjà effectués pourraient être interprétées de façon différente si on disposait de meilleurs outils conceptuels...

... Il est nécessaire de prendre des distances par rapport aux généralisations et de réagir contre la tendance à définir la situation des jeunes en termes de « victimisation » parce qu'on n'a pas toujours pris en considération l'ensemble des jeunes qui entrent sur le marché du travail, de mieux cerner la notion de précarité...

...De même, il importe de dégager plus explicitement la signification des résultats auxquels on est arrivé sur la relation formation-emploi, de situer l'insertion professionnelle par rapport aux autres dimensions de l'entrée dans la vie active, de mieux appréhender la dynamique sous-jacente à l'implantation des programmes d'aide à l'insertion, et de dépasser une vision « économiste » de l'insertion...

...À travers ces nombreuses tâches, il y a aussi lieu de combler les insuffisances de la délimitation de l'objet de recherche et de travailler à l'achèvement de sa construction... » (p. 101).

ROSE José, « Les jeunes et l'emploi : Questions conceptuelles et méthodologiques », dans BOURASSA Bruno, FOURNIER Geneviève, (dir.), *Les 18 à 30 ans et le marché du travail. Quand la marge devient la norme...*, Québec, Presses de l'Université Laval, Coll. « Trajectoires professionnelles et marché du travail », 2000, p. 83-116.

Thèmes : Insertion professionnelle des jeunes, théorie et méthodologie de la recherche.

La situation des 18-30 ans vis-à-vis du marché du travail est complexe, mais le problème réside moins dans la production des données que dans leur interprétation. L'objectif de cet article est de proposer un cadre général de discussion à partir des quatre questions suivantes, déjà étayées par des travaux français et des colloques récents :

- « Comment mesurer et interpréter la sélectivité de l'accès à l'emploi pour les jeunes et comment caractériser la singularité de leur situation en emploi ?
- La jeunesse peut-elle être considérée comme un groupe de référence pertinent ?
- Quelles sont les conséquences d'une analyse de l'insertion en tant que processus ?
- Comment rendre compte des relations complexes entre formation et emploi ? » (p. 185).

Conclusion

Les questions relatives à la méthodologie et la théorie sont nombreuses et difficiles à résoudre. Selon l'auteur, « Elles rendent nécessaire une analyse de l'effet des transformations

du marché du travail sur la définition et la mesure de la catégorie jeunesse » (p. 109). L'auteur rappelle les transformations qui ont affecté le marché du travail et leurs retombées sur les jeunes :

- « L'activité productive s'est transformée avec la montée en puissance du secteur tertiaire, dont les caractéristiques en termes d'emplois sont particulières » (p. 111);
- Il s'est développé des formes particulières d'emploi qui affectent les débutants, donc les jeunes. La nature des emplois, leur statut et leur mode de rémunération se sont beaucoup transformés. Des interventions publiques se sont développées pour aider les jeunes, ce qui a contribué à la constitution d'une catégorie jeunesse, à la singularisation, voire même à une mise en marge;
- La population active a aussi beaucoup changé au point de vue des caractéristiques individuelles, notamment en raison des mouvements de scolarisation et de féminisation;
- Les frontières se sont déplacées entre emploi, chômage, formation et inactivité; cela touche particulièrement les jeunes;
- Le chômage s'est accru et il s'étend sur les diverses catégories de populations, ce qui contraint les chercheurs à affiner leurs instruments de mesure.

Recommandations

La prise en compte de ces considérations amène l'auteur à préconiser des mesures d'ordre méthodologique et théorique :

- Combiner les indicateurs d'ampleur, de risque, de durée et de sélectivité du chômage afin de rendre compte de la spécificité des débutants et des jeunes. Ainsi, il sera possible de souligner les éléments de convergence et la diversité des situations, condition essentielle à un diagnostic exact permettant la proposition de mesures d'interventions pertinentes et efficaces;
- Privilégier les analyses longitudinales, capables de saisir la dynamique des parcours et d'articuler l'insertion et l'ensemble des mobilités. Ces analyses «... incitent à une réflexion sur les diverses temporalités de l'insertion, la conjugaison des effets d'âge, de période et de génération, des effets biographiques, structurels et aléatoires, des temps brefs du premier emploi, moyen des débuts de vie active et long de la carrière » (p. 111).

TROTTIER Claude, La sociologie de l'éducation et l'insertion professionnelle des jeunes , *Éducation et Sociétés, Entre éducation et travail : les acteurs de l'insertion*, n° 7, vol. 1, 2001, p. 5-22.

Thèmes : Insertion professionnelle, formation, acteurs de l'insertion, stratégies d'insertion.

Dans un premier temps, l'auteur relate l'émergence et l'évolution du champ de recherche des relations entre éducation et travail. Puis il présente les trois principaux axes d'analyse du

champ de recherche sur l'insertion professionnelle : « a) les cheminements de formation, les trajectoires et les stratégies d'insertion des individus, b) les facteurs structurels qui façonnent la transition au-delà des décisions et des stratégies des individus en voie d'insertion et c) les acteurs et les intermédiaires de l'emploi et de l'insertion » (p. 10).

Enfin, il présente l'objectif et la perspective d'analyse de ce numéro de *Éducation et Sociétés*. La perspective d'analyse adoptée porte sur « la construction de liaisons entre organisations et institutions relevant d'une part de l'univers du travail et d'autre part, de l'univers de l'éducation ou de la formation » (p. 16). Ainsi, les études qui s'orientent autour de cette perspective sont centrées principalement « sur les acteurs qui participent à l'aménagement des relations entre le système éducatif et le système productif. Plusieurs de ces études portent sur les milieux professionnels qui oeuvrent dans les espaces dits de transition et sur les interactions entre différentes catégories de professionnels » (p. 16).

L'objectif de ce numéro est d'illustrer, à partir d'exemple pertinents, comment il est possible de faire une analyse sociologique des types d'acteurs engagés dans la construction des relations entre éducation et travail. « À cette préoccupation première s'est ajoutée celle d'une réflexion sur la construction du champ de recherche et les modalités de production des connaissances de même que sur les implications des travaux en matière d'évaluation des politiques d'aide à l'insertion » (p. 19).

NICOLE-DRANCOURT Chantal et ROULLEAU-BERGER Laurence, <i>Les jeunes et le travail : 1950-2000</i> , Presses universitaires de France, Paris, 2001, 266 pages.

Thèmes : Jeunes travailleurs, engagement professionnel, rapport au travail, histoire. Cet ouvrage aborde l'histoire sociale du rapport entre la jeunesse et le travail depuis un demi-siècle à partir de deux entrées thématiques : l'évolution des logiques de mise au travail des jeunes, et celle du rapport au travail des jeunes. Dans sa forme générale il se présente comme une mise au point critique sur l'histoire et l'identité de la catégorie « jeunes travailleurs ».

La première partie est consacrée à la situation des jeunes travailleurs dans une perspective globale et historique qui tient compte à la fois de la distribution de l'ensemble des jeunes dans les différents espaces d'activité et de la mutation du contexte sociétal. Dans la même perspective, la deuxième partie montre comment l'équilibre entre les dimensions instrumentale, sociale et symbolique du rapport au travail des jeunes s'est transformé et comment, dans la société post-industrielle, le travail perd moins de sens et de valeur qu'il n'en gagne.

En dépit d'une abondante littérature relative à la jeunesse, la sociologie française a traité essentiellement des « jeunes en difficulté ». La situation, les pratiques sociales et la transformation profonde de l'identité des jeunes travailleurs sont donc des sujets à faire découvrir tant pour informer que pour stimuler l'intérêt de recherches futures.

Thèmes : recherches sur les jeunes au Canada, aspects théoriques, différences culturelles.

Il existe peu d'études qui portent sur l'ensemble de la jeunesse canadienne, le mot jeunesse couvrant ici la fin de l'adolescence et les transitions vers l'âge adulte. Pour compenser cette absence, des sociologues ont tenté, chacun à leur manière, de se communiquer les uns aux autres une partie de la richesse des travaux qu'on retrouve dans chacune des deux communautés linguistiques, trop souvent imperméables l'une à l'autre.

Des chercheurs anglophones présentent les recherches longitudinales sur l'insertion professionnelle des jeunes dans certaines provinces, les définitions et les approches des études sur les jeunes « à risque » et une évaluation de la recherche sur les jeunes au Canada anglais.

Du côté des chercheurs francophones, sont mises en évidence leurs représentations de la jeunesse, les approches théoriques qui ont inspiré leurs travaux et une critique de l'approche positiviste, critique qui ne s'adresse pas exclusivement aux travaux de langue française.

L'ouvrage se conclut sur un portrait statistique de la jeunesse canadienne, esquissé à partir de certaines données recueillies par Statistique Canada.

Quelques faits saillants :

- La recherche sur la jeunesse au Canada est souvent multidisciplinaire. Le thème plus que la discipline réunit les chercheurs. La recherche est souvent appliquée, car l'un des critères des organismes subventionnaires est la pertinence sociale. L'influence américaine est très forte en faveur de la recherche empirique et quantitative. Toutefois, l'influence est française et américaine chez les chercheurs francophones;
- Les deux principaux thèmes abordés dans la recherche chez les jeunes au Canada est l'étude des problèmes en regard des normes sociales et de la santé, et l'insertion professionnelle.

Thèmes : insertion professionnelle, société, changement social, France.

Cet ouvrage fait état des travaux sur l'insertion professionnelle des jeunes en France en mettant l'accent sur l'importance de considérer l'insertion juvénile à l'intérieur d'une problématique plus générale. Pour les auteurs, il ne suffit pas de traiter uniquement des problèmes d'emploi et d'insertion des jeunes mais également des rapports entre ces derniers et la société. Les auteurs considèrent que l'insertion des jeunes est un « laboratoire social » pour l'étude de changement social car les jeunes annoncent les transformations d'avenir profondes.

Le livre est constitué de six chapitres :

- *Les jeunes et l'emploi* (chapitre 1);
- *De l'emploi à l'insertion* (chapitre 2);
- *Mesurer l'insertion : un chantier dynamique* (chapitre 3);
- *Analyser l'insertion : un chantier en perte de vitesse* (chapitre 4);
- *L'action publique en direction des jeunes et de l'emploi* (chapitre 5)
- *Insertion des jeunes et société du risques : un enjeu politique et scientifique* (chapitre 6).

Insertion professionnelle des jeunes diplômés.

DROLET JEAN-LOUIS, PELLETIER RENE, MONETTE MARCEL, Un regard dialectique sur l'expérience de transition études-travail, in. *Revue de sciences de l'éducation*, vol. XXII, n°1, 1996, p.97 à 118, Laval, Quebec,1996.

GALLAND OLIVIER, *L'entrée dans la vie adulte en France. Bilan et perspectives sociologiques*, in. *Sociologies et sociétés*, vol. XXVIII, n°1, Paris,1996, p.37-46.

RAFFE DAVID, La construction sociale de la recherche transnationale sur l'insertion sociale et professionnelle : le Réseau européen de recherche sur l'insertion professionnelle des jeunes, in *éducation et sociétés*, 7 janvier 2000, p.111-129.

MARGOLIS. D. et SIMONNET. V., Filières éducatives, réseaux et réussite professionnelle, in *Économie et Prévision* 2004/3-4, n° 164, p. 113-129, La Documentation française.

GALLAND OLIVIER, *L'entrée dans la vie adulte en France. Bilan et perspectives sociologiques*, in. *Sociologies et sociétés*, vol. XXVIII, n°1, Paris,1996, p.37-46.

Deux axes principaux de passage pour considérer la jeunesse:

- axe familial-matrimonial.
- Scolaire-professionnel.

Problématique de l'organisation des seuils de passage jusqu'à l'entrée dans la vie adulte selon le sexe, l'origine sociale, des calendriers professionnels, familiaux et matrimoniaux.

Différenciation de l'adolescence et de la jeunesse.

Quatre bornes marquent le passage de l'école au travail:

- la fin des études
- le début de la vie professionnelle
- le départ de chez les parents
- la formation d'un couple.

Depuis une vingtaine d'années, le modèle d'entrée dans la vie adulte est remis en cause par le report de l'âge moyen du franchissement des seuils et par une tendance croissante à la déconnexion entre les seuils.

L'âge médian de fin d'études s'est rallongé de deux ans et demi (de 18,5 ans à 21 ans). Le chômage accentue encore l'écart entre le passage des seuils. Les seuils familiaux connaissent aussi un report. Les jeunes se marient plus âgés qu'avant.

Donc on observe un glissement des principaux seuils d'entrée dans la vie adulte à un âge plus avancé.

Les définitions d'âges sont remises en cause car il existe une désynchronisation des seuils. Les seuils de sortie de l'adolescence ne correspondent plus au seuil de l'entrée dans la vie adulte. Création d'espaces intermédiaires autant dans la sphère privée que professionnelle.

Trois phases caractérisent la transition entre l'enfance et la vie adulte:

- l'accès à un emploi qui entraîne la décohabitation.
- Phase allant de la décohabitation à la formation d'un couple .
- Phase se situant entre la formation d'un couple et la naissance d'un enfant.

Il existe une différence de calendrier entre les hommes et les femmes. Mais quand les jeunes ont poursuivis leurs études, un calendrier et un modèle unisexe semble s'imposer. La disparition des repères entre générations laisse la place à un modèle de l'expérimentation. De plus les rapports entre pairs sont très important pour une construction sociale plus homogène que celui des adultes. L'individu cumule le plus de relations amicales entre le moment où il sse dégage de ses relations familiales en temporisant la formation d'un couple.

DROLET JEAN-LOUIS, PELLETIER RENE, MONETTE MARCEL, Un regard dialectique sur l'expérience de transition études-travail, in. *Revue de sciences de l'éducation*, vol. XXII, n°1, 1996, p.97 à 118, Laval, Quebec, 1996.

L'objectif de cet article est de contribuer à la compréhension de l'étude de la transition école-travail. Il présente la transition comme une interaction des relations humaines et du changement. La réussite de la transition dépend de l'acquisition de nouvelles ressources et du développement de stratégies pour s'adapter aux nouvelles contraintes. La transition travail-étude peut se voir comme un rapport entre les individus et les contextes dont les relations sont multidirectionnelles et multidimensionnelles pour Drolet. Avec le changement profond de la transition études-travail chez les jeunes, on ne peut plus se baser sur un schéma de simple relation cause conséquence entre diplômes et emploi. Il faut tenir compte de l'instabilité, de la précarité et de la complexification du marché du travail. Ces éléments influencent l'insertion des individus dans le travail. Il faut également regarder la transition des études au travail comme un cheminement dans lequel les objectifs personnels et professionnels se modifient et se réajustent quand l'individu se confronte aux réalités du marché. Il existe une interaction réciproque entre les individus et les contextes dans lesquels ils évoluent. Tout deux s'adaptent à l'autre. Il faut noter que la transition études-travail se prépare bien avant le repère de la fin des études et l'obtention des diplômes. Les jeunes sont influencés voire déterminés dans leurs démarches d'insertion par diverses choses. Une deuxième caractéristique de la transition études-travail n'est pas continue. La troisième caractéristique de la transition est qu'elle n'est pas prévisible puisque c'est la rencontre entre l'individu et un contexte. C'est donc une coconstruction entre l'individu et son environnement. La dernière caractéristique est que la transition est vécue subjectivement par les individus. C'est la perception de leur situation de transition dans un contexte particulier qui influence les individus et l'ensemble de leurs décisions. On peut regrouper en trois contextes les enjeux de la démarche d'insertion professionnelle et la transition études-travail : le contexte socioprofessionnel, le contexte éducatif et le contexte psychologique. Pour ce qui est du contexte socioprofessionnel, les conditions difficiles du marché du travail semblent miner la motivation et l'engagement des jeunes à la recherche d'un emploi. En définitive, la réussite de l'insertion professionnelle est imputée aux qualités des individus alors que les échecs sont à imputer aux contextes (contraintes) environnementaux. De plus, les jeunes sont plus intéressés par un emploi stable qui est bien rémunéré que par un emploi intéressant et qui demande de relever des défis personnels. Ceci dit, c'est l'ensemble de la société, et pas seulement les jeunes, qui opèrent une mutation des valeurs associées au travail. L'article note également que l'insertion professionnelle est plus difficile chez les jeunes plus diplômés parce qu'ils ne se servent pas de leur réseau social et que leurs attentes sont plus spécifiques. Leur recherche est donc plus longue. Mais ce sont les plus diplômés qui réussissent le mieux leur insertion professionnelle. L'étude du contexte psychologique montre le rôle de la subjectivité des jeunes et du danger qui les

guettent quand ils sous-estiment leurs capacités. Le travail donne l'estime de soi mais l'estime de soi est aussi un facteur de réussite de l'insertion professionnelle ainsi que la personnalité des jeunes. En conclusion, il faut noter que l'insertion professionnelle dépend de facteurs divers et qu'il y a une interaction importante entre le contexte et l'individu.

RAFFE DAVID, La construction sociale de la recherche transnationale sur l'insertion sociale et professionnelle : le Réseau européen de recherche sur l'insertion professionnelle des jeunes, in *éducation et sociétés*, 7 janvier 2000, p.111-129.

Mise en place d'un réseau visant le développement des recherches à l'échelle transnationale appuyé par la Commission Européenne et conduit par des équipes de chercheurs. Il s'appelle « insertion sociale et professionnelle des jeunes ».

Margolis D. et Simonnet V., Filières éducatives, réseaux et réussite professionnelle, in *Économie et Prévision* 2004/3-4, n° 164, p. 113-129, La Documentation française.

En France, Simonnet et Ulrich (2000) et Bonnal, Mendes et Sofer (2002) trouvent que l'apprentissage permet aux jeunes d'être plus facilement employés et d'obtenir en moyenne des salaires plus élevés que ceux obtenus par les sortants du lycée professionnel.

Emploi des personnes handicapées.

AMIRA Selma, DE STEFANO Gilbert, *L'emploi des travailleurs handicapés dans les établissements de 20 salariés et plus : bilan de l'année 2003*, [premières informations et premières synthèses](http://www.travail.gouv.fr/etudes-recherche-statistiques/etudes-recherche/publications-dares/102.html), avril 2006, n° 17.2, 6 p. <http://www.travail.gouv.fr/etudes-recherche-statistiques/etudes-recherche/publications-dares/102.html>

LACHAUD YVAN, *Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes handicapés*

LE CLAINCHE Christine, DEMUIJNCK Geert, *Handicap et accès à l'emploi : efficacité et limites de la discrimination positive*, centre d'études de l'emploi, document de travail n° 63, Noisy-le-Grand, juillet 2006, 31p.

RAVAUD JEAN-FRANCOIS, *L'insertion professionnelle des personnes handicapées. Evaluation : la place de l'approche expérimentale*, INSERM U215, p.249 à p.25

RAVAUD JEAN-FRANCOIS, STIKER HENRI-JACQUES, Les modèles de l'inclusion et de l'exclusion à l'épreuve du handicap, première partie: les processus sociaux fondamentaux d'exclusion et d'inclusion, in. *Revue des sciences humaines et sociales*, n°86, Paris, 2000.

RAVAUD JEAN-FRANCOIS, STIKER HENRI-JACQUES, Les modèles de l'inclusion et de l'exclusion à l'épreuve du handicap, deuxième partie, Typologie des différents régimes d'exclusion repérables dans le traitement social du handicap, in. *Revue des sciences humaines et sociales*, n°87, Paris, 2000.

STIKER HENRI-JACQUES, Actes du rendez-vous CFDT du handicap (Bierville les 12, 13 et 14 mars 2003), première table ronde. In *Les conditions de l'insertion des personnes handicapées dans le travail et l'emploi*. [Www.cfdt.fr/actualite](http://www.cfdt.fr/actualite)

VILLE ISABELLE, *Représentation du travail et de l'inactivité professionnelle. Etude comparative auprès de personnes présentant des déficiences motrices, de personnes sans déficience, de la rééducation/réadaptation*. Rapport final, ISERM U.502-CERMES, 1999.

L'insertion professionnelle des personnes handicapées, in. *Le guide régional Nord-Pas de Calais*, juin 2006, chapitre 4.

LE CLAINCHE Christine, DEMUIJNCK Geert, *Handicap et accès à l'emploi : efficacité et limites de la discrimination positive*, centre d'études de l'emploi, document de travail n° 63, Noisy-le-Grand, juillet 2006, 31p.

« selon l'enquête "Handicap, Invalidité et Dépendance" (HID), réalisée par l'Insee en 1999, un peu plus d'une personne sur quatre qui déclare en France avoir au moins une incapacité, une limitation d'activité ou une reconnaissance sociale d'invalidité. "Le noyau dur du handicap serait, lui, constitué par 2,7% de la population générale, soit 1,2 million de personnes" (Ville, Ravaud, Letourmy, 2003)»

«Le taux de chômage des personnes handicapées est ainsi plus élevé que le taux de chômage des personnes sans handicap (24% contre 10% environ dans la population générale) et la "qualité" des emplois occupés par celle-ci est également inférieure (Amar, Amira, 2003; Amira, Meron, 2005; Le Clainche, 2006).»

Si l'ouvrage débute en ces termes, c'est pour placer dans le contexte législatif la discrimination positive envers les handicapés. Les auteurs se placent en effet au niveau juridique afin de prouver l'existence d'une discrimination dans le travail des handicapés malgré la volonté d'intégration de la population française. Pour ce faire, les auteurs vont distinguer plusieurs formes de discrimination et vont essayer de prouver l'efficacité relative des politiques de discrimination positive.

Environnement direct, environnement professionnel, représentation professionnel.

La discrimination pure, modélisée par Becker en 1957, recouvre l'existence chez les employeurs une préférence pour l'embauche de personnes appartenant à un groupe donné plutôt qu'à un autre, mais qui existe également chez les employés et les consommateurs.

La discrimination statistique observée par Phelps en 1972 et par Arrow en 1973, est liée à l'existence d'information imparfaite sur le marché du travail: les entreprises n'observent pas parfaitement les capacités productives des candidats à l'embauche. La discrimination statistique signifie alors que les caractéristiques de leur groupe spécifique par rapport au groupe de référence n'auront pas les mêmes opportunités malgré l'équivalence de la productivité des deux groupes, l'employeur ayant des croyances sur la qualité moyenne de la productivité des groupes d'appartenances respectifs.

La discrimination par le langage quant à elle, vu par Lang en 1986, fait état des solutions de l'employeur pour embaucher une personne ayant des particularités de langage.

Après les études, fait sociétal,

Ensuite, il sera mis en parallèle deux enquêtes afin d'étudier les jugements des individus relatifs au handicap. La première enquête est qualitative et évalue les dispositions des individus à discriminer le handicap, selon le type de celui-ci. L'étude est réalisée en France et au Cameroun en 2003 auprès d'étudiants en économie et relève de la méthodologie des "enquêtes ou sondage expérimentaux".

Mots clés: handicap physique, psychique ou mental, emploi, discrimination positive.

RAVAUD JEAN-FRANCOIS, *L'insertion professionnelle des personnes handicapées. Evaluation : la place de l'approche expérimentale*, INSERM U215, p.249 à p.25

Une population désavantagée en matière d'emploi? Le chapitre part du consensus social postulant qu'il existe un désavantage entre une personne valide et une personne handicapée pour accéder au milieu du travail afin de déterminer la place d'un handicapé dans celui-ci et évaluer la situation. L'auteur utilise en premier lieu les statistiques sur l'emploi des bénéficiaires de la loi de 1987. En 1990, le taux d'emploi de personnes handicapées est de 3,72% dans le secteur privé et de 3,38% dans le secteur public, pour 6% imposé dans la loi. Si ces chiffres permettent de cerner l'amplitude du problème, ils ne nous révèlent presque rien sur l'insertion professionnelle des personnes handicapées. L'auteur va donc étudier une autre approche qui est l'étude du chômage des personnes handicapées.

Pour ce faire, il rappelle quelques données statistiques nationales de 1991 qui démontre la croissance de la population handicapée demandeuse d'emploi. Celle-ci a triplé depuis dix ans en atteignant 58000 personnes en 1991. La durée moyenne de chômage est en outre le double pour la population handicapée de ce qu'elle est pour les autres demandeurs d'emploi en approchant les 686 jours pour la population générale handicapée (contre 363 jours pour les demandeurs d'emploi

valides). La durée de chômage s'allonge d'autant plus si le handicapé est une femme, s'il est âgé, et plus le handicap est sévère.

L'auteur cherche ensuite les freins à l'emploi de travailleurs handicapés. Il découvre que l'âge est une caractéristique importante de la population et qu'elle la désavantage : l'âge moyen des travailleurs handicapés (44,5 ans) est significativement plus élevé que celui des non handicapés (38 ans).

La qualification constitue une autre spécificité du frein à l'emploi. «Près de la moitié des handicapés (49%) ont au plus le niveau primaire, dont 29% n'ont aucune qualification. Plus du tiers des non handicapés ont au plus le niveau primaire (36,5%), dont 20% n'ont aucune qualification. La structure de qualification est significativement différente: la main-d'œuvre handicapée est bien sous-qualifiée. La sous qualification s'explique par les perturbations de la scolarité pour les handicaps de l'enfance, et pour les handicaps acquis, la plupart sont liés au milieu socioculturel et donc au niveau de qualification.

Mais ces freins devraient être aussi discriminant pour les personnes valides et il faut chercher ailleurs pour expliquer l'intégralité du désavantage des handicapés par rapport aux valides dans le milieu du travail. L'attitude des employeurs est donc aussi étudiée car ils évoquent régulièrement des problèmes de qualification afin d'expliquer le non respect des quotas de la loi 1987. L'auteur fait alors une expérimentation en milieu social naturel afin de confirmer ou d'infirmer l'existence d'une discrimination sociale en matière d'emploi pour les personnes handicapées et de vérifier les hypothèses selon lesquelles une personne handicapée a moins de chance de voir aboutir sa demande d'emploi qu'une personne valide et que sa qualification et la taille de l'entreprise influent sur ce désavantage. L'expérimentation consistait à envoyer des candidatures spontanées fictives à des entreprises constituées de deux CV: l'un de qualification modeste et l'autre de haute qualification accompagnés de deux lettres présentant deux types de candidats: handicapé (en fauteuil roulant) et valide. Le croisement donne quatre types de candidatures.

Pour chacune des deux qualifications et quelle que soit la taille de l'entreprise, il ressort que les réponses positives reçues par les candidats handicapés sont significativement inférieures à celles des demandeurs d'emplois valides. L'analyse de l'échantillon montre enfin que la taille de l'entreprise influe l'embauche. Plus la taille de l'entreprise est importante, plus il y a discrimination envers le candidat handicapé.

RAVAUD JEAN-FRANCOIS, STIKER HENRI-JACQUES, Les modèles de l'inclusion et de l'exclusion à l'épreuve du handicap, première partie: les processus sociaux fondamentaux d'exclusion et d'inclusion, in. *Revue des sciences humaines et sociales*, n°86, Paris, 2000.

L'un des procédés du processus d'inclusion est la normalisation. Dans le cas de l'emploi, la personne handicapée devra acquérir une autonomie et des compétences équivalant à la moyenne des salariés pour accéder à l'emploi.

RAVAUD JEAN-FRANCOIS, STIKER HENRI-JACQUES, Les modèles de l'inclusion et de l'exclusion à l'épreuve du handicap, deuxième partie, Typologie des différents régimes d'exclusion repérables dans le traitement social du handicap, in. *Revue des sciences humaines et sociales*, n°87, Paris, 2000.

« Si la relation au travail est un facteur déterminant pour appréhender le rôle économique des personnes handicapées, le travail représente au-delà du rapport de production un support d'inscription dans la structure sociale. Ainsi l'absence de participation à toute activité productive et l'isolement relationnel conjuguent leurs effets négatifs pour produire l'exclusion, ou plutôt la désaffiliation. A l'inverse, l'association travail stable et insertion professionnelle solide traduit une

zone d'intégration. » (p.8)

STIKER HENRI-JACQUES, Actes du rendez-vous CFDT du handicap (Bierville les 12, 13 et 14 mars 2003), première table ronde. In *Les conditions de l'insertion des personnes handicapées dans le travail et l'emploi*. [Www.cfdt.fr/actualite](http://www.cfdt.fr/actualite)

Alain Blanc, sociologue à l'université de Grenoble dit que « cette compétence corporelle limitée implique des apprentissages problématiques : comment apprendre la sûreté d'un geste si on est agité de tremblement dont l'irruption ne prévient pas? En conséquence, et sur de multiples plans, les personnes handicapées sont déqualifiées : sur le plan professionnel car elles ont beaucoup de difficulté à intégrer les gestes et compétences nécessaires aux activités professionnelles : rester assis pendant une longue durée, organiser sa propre mobilité corporelle dans l'espace pour se présenter à l'employeur. »

la déficience corporelle exclue aussi bien dans le travail que dans le quotidien. La cause en est que corps, par ses déficiences, est inadapté et produit une distance dans les relations à autrui.

Pour compenser la distance entre ces individus déficients et la collectivité, la société française à d'après l'auteur, compensé avec des liens tissés par le biais des nombreux textes législatifs et de la discrimination positive.

Modalités de la discrimination positive: la distribution d'allocations, la création d'établissements spécifiques, et l'obligation d'emploi.

La dernière modalité contient trois spécificités qui construisent la tradition française de la discrimination positive:

la réservation de poste pour les personnes handicapées peu appliquée au contraire du mi- temps thérapeutique dans le secteur public. Mais c'est le secteur privé qui assure l'obligation nationale d'insertion professionnelle (visualisé par un seuil d'assujettissement de 10 salariés et plus, et par un taux de 6%) avec un seuil de 4%. Le manque de recrutement vient du manque de qualification. Le risque est de voir les entreprises privées gonfler leur quotas avec les "populations sensibles" qui sont des personnes usées par l'activité, les travailleurs âgés, ou les personnes ayant des difficultés personnelles qui rejaillissent sur leurs capacités.

Les postes adaptés se traduit en fait par de la sous traitance des entreprises en lien avec les établissements des secteurs protégés. Ils seront alors en conformité avec l'obligation d'emploi.

Les accords d'entreprises ???

Vincent Assante, auteur de plusieurs rapports sur les situations de handicap, explique que le handicap n'a pas de définition propre et que la classification est bien trop linéaire. Il pense que l'environnement donné peut créer des sources de handicap, plus encore que le fait d'avoir une déficience dans un environnement donné. Il cite ne exemple un rapport sur les transports en commun d'Ile De France inaccessibles aux handicapés qui ne les prenaient donc jamais alors que les résultats de l'enquête affirmait que les bus étaient un lieu difficilement accessibles en fonction de l'âge. C'est donc les personnes âgées qui étaient gênées. Il prône un réajustement du cadre de vie environnemental.

Il préconise également le droit à une scolarité en milieu normal. L'intégration des personnes en situation de handicap dans des écoles est primordial selon lui car les institutions spécialisées participe à une éducation à deux vitesses. Il ajoute que l'éducation nationale n'envoie pas que les déficients mais aussi les enfants scolarisés qu'elle ne souhaite pas conserver dans les classes parce que pas " en forme".

Isabelle Ville, chercheuse à l'INSERM, observe que les personnes handicapées ont plus de difficultés à trouver un emploi. Elles sont également de plus en plus nombreuses parmi les

demandeurs d'emploi et leur durée de chômage est d'environ le double des autres demandeurs d'emploi. Les causes exogènes sont la qualification et la sévérité des incapacités des personnes et leur gestion. Les causes endogènes sont les réticences des employeurs à embaucher une personne handicapée car ceux-ci estiment que la productivité des handicapés est moindre ou que les efforts pour l'embaucher sont trop lourds. Les employeurs ont également des représentations du handicap trop générales qui faussent leur opinion. L'auteur fait le constat que les entreprises les plus aptes à embaucher les handicapés sont les petites entreprises, soit celle qui ne sont pas assujettie à l'obligation d'emploi.

Henri-Gacques Stiker, directeur de recherche à l'université de Paris VII explique que le vocabulaire du handicap est devenu inadéquat, notamment pour les classifications. Cette désignation est même devenue un système identitaire formant une représentation sociale inadaptée à la réalité.

Isabelle Ville, *Représentation du travail et de l'inactivité professionnelle. Etude comparative auprès de personnes présentant des déficiences motrices, de personnes sans déficience, de de la rééducation/réadaptation*. Rapport final, ISERM U.502-CERMES, 1999.

mots clefs: handicap, emploi, travail, inactivité, représentations.

L'activité professionnelle est tantôt structurante et indispensable, tantôt aliénante et dans ces cas là, est remplacée par des activités bénévoles, associatives ou sportives (le plus souvent de haut niveau).

L'activité professionnelle permet des revenus, des contraintes négatives, et plus de statut.

Elle permet en outre :

- de faire quelque chose de son temps, de "remplir un vide".
- Un équilibre psychologique.
- La création de lien social.
- Des contraintes structurantes (qui sont un besoin psychologique).
- D'avoir un effet positif sur la santé.

-Le statut d'inactif devient une deuxième stigmatisation pour les personnes handicapées.

-Pour certains, l'engagement est moins important dans les associations que dans le travail professionnel.

-L'emploi à plein temps laisse peu de place à autre chose pour les personnes handicapées mais l'obligation du travail ressort quand même.

-Pour les maladies évolutives, le travail est un indicateur du niveau de prise sur la maladie.

-L'activité professionnelle est le symbole d'une vie normale pour la personne handicapée, le statut professionnel efface le stigmate mais il faut auparavant faire ses preuves. L'activité professionnelle à ici une fonction d'égalité.

-Les inactifs handicapés interrogés éprouvent un sentiment d'amertume mais pas d'infériorité ou d'exclusion.

-L'activité professionnelle a pour fonction principale la création de relations pour les personnes handicapées interrogées et qui travaillent mais le lien social est quand même plus important dans les activités extra-salariales.

-L'image de soi est importante face aux valides pour les personnes handicapées.

-Le travail ne doit pas se faire à n'importe quel prix. Il faut qu'il plaise et apporte satisfaction. Mais ceux qui travaillent déjà n'évoque jamais le plaisir avec les facteurs du travail mais les caractéristiques déjà vus tels que la création de lien social.

-Le travail est source d'accomplissement et les inactifs le démontrent en évoquant un sentiment de manque et d'échec.

-Le travail permet des revenus plus sûrs que les allocations. L'angoisse de la suppression des allocations guette les personnes handicapées et il ressort un sentiment de marginalisation dans le fait de ne pas pouvoir payer des impôts, donc de ne pas participer à la citoyenneté.

-Le travail a un coût : fatigue et les problèmes d'accessibilité.

-définition du concept d'appropriation: " c'est faire siennes les occupations, se les accaparer, les agencer de sorte qu'elles soient à la fois cohérentes avec ses propres représentations et qu'elles procurent plaisir et satisfaction".(p.51)

-Les handicapés précoces ont une longue expérience du milieu institutionnel et ont peu de contrôle sur leur biographie mais ils essaient de changer cela en retournant pour la plupart dans une activité professionnelle dans un milieu ordinaire.

-Le temps est un facteur important dans l'appropriation réussie d'une situation de non emploi. On peut s'approprier avec succès aussi bien une situation de travail que de non travail.

-Le travail n'est pas nécessaire à tous pour la réalisation de soi. On peut se socialiser dans diverses relations.

2)enquête pour le questionnaire:

325 questions fermées plus questions ouvertes non traitées faute de temps. Utilisation d'échelle de valeurs.

Partie pour :

- les travailleurs.
- les demandeurs d'emploi.
- Les activités associatives.
- Les activités régulières pour soi.
- Le handicap ou les déficiences.

Pour les personnes handicapées:

248 questionnaires analysés.

- 2/3 de femmes.
- Age moyen de 43,4 ans.
- 50% vivent en couple ou ont des enfants.
- 60% ont un niveau d'étude supérieur au bac.
- 1/3 ont une activité professionnelle.
- 100% sont handicapés moteur. Tous ont un fauteuil et 4 ont un appareil respiratoire.
- 2% (5 personnes) sont déficients visuels.
- 0,4% (1 personne) est déficiente auditive.
- 5,3% (13 personnes) ont un autre handicap.
- Plus de 80% sont soit paraplégiques soit tétraplégiques.
- 2/3 ont acquis leur handicap entre 15 et 39 ans.
- La majorité a un permis de conduire.

Parmi les 79 (32%) personnes qui ont une activité professionnelle, près de la moitié sont employés mais il existe une proportion non négligeable de professions intermédiaires et de cadres supérieurs. A peine 30% des personnes travaillent à plein temps et sont plutôt satisfaits de leur travail, bien qu'un quart déclarent souhaiter en changer.

Les utilisateurs de fauteuil roulant participent, pour près de deux tiers (63%) à une ou plusieurs activités bénévoles, et 50% de ceux-ci considèrent qu'une ou deux de ces activités sont assimilables à un travail, exception faite de la rémunération.

63,1% des personnes handicapées interrogées déclarent avoir une activité pour elle-même qui apporte une grande satisfaction (telle que la lecture, le bricolage ou l'informatique).

Pour les personnes valides :

- 210 questionnaires analysés.
- Un peu plus de femmes que d'hommes mais c'est aussi le cas dans la population globale.
- Tranche d'âge : entre 20 et 24 ans = 10,3% ; entre 25 et 54 ans = 71,1% ; entre 55 et 59 ans = 11,8% ; entre 60 et 65 ans = 6,9%.
- le taux d'activité est de 64,9%.
- les personnes valides sont en moyenne plus jeunes que les utilisateurs de fauteuils roulant.
- Les personnes valides vivent plus en couple et ont plus souvent des enfants que les personnes handicapées.
- Les personnes valides sont plus diplômées; plus de 50% ont le niveau du BAC.
- On remarque une meilleure répartition entre les catégories d'emploi.
- Les 2/3 des personnes valides travaillent à plein temps.
- Les personnes valides sont plutôt satisfaites de leur travail et la moitié estime que "pour l'instant, leur travail leur convient parfaitement."
- Les personnes valides sont beaucoup moins nombreuses (un peu plus d'un quart) à avoir une activité bénévole que les personnes handicapées et elles sont moins impliquées même si elles estiment les activités bénévoles importantes.
- Les personnes valides déclarent moins d'activité pour elles que les personnes en fauteuil roulant.
- La moyenne des réponses sur l'échelle de satisfaction de vie (de 0 à 5) est significativement plus élevée chez les personnes valides (moyenne de 5,99).

Il est fait ensuite une comparaison des actifs et des inactifs des deux populations. Est inactive toute personne qui ne travaille pas et sont inclus les retraités, les chômeurs, et les personnes en formation. Pour les handicapés on compte 168 personnes inactives (soit 68% de la population handicapée). Les actifs sont significativement plus jeunes (moyenne de 40,7 ans) que les inactifs (moyenne de 44,7 ans). Les actifs sont également plus diplômés (51% des actifs ont un niveau égal ou supérieur au BAC). Le type de handicap ne suscite pas de différence entre les statuts d'actifs ou d'inactifs. En revanche, l'autonomie est un facteur d'insertion professionnelle. En outre, le sentiment de bonheur est indépendant du fait d'avoir une activité professionnelle.

Pour les personnes valides, les hommes sont plus nombreux mais ce chiffre n'est pas significatif. La population active (36,8 ans en moyenne) est plus jeune que la population inactive (44,5 ans en moyenne). Ici aussi les actifs sont plus diplômés mais la différence entre inactifs et actifs n'est pas significative.

Une comparaison est faite également entre les personnes avec ou sans une activité bénévole et entre les personnes avec ou sans activité pour elle-même.

Il ressort principalement que l'inactivité professionnelle n'a pas d'incidence sur le bonheur, la satisfaction de vie et le sentiment de libre arbitre des personnes en fauteuil roulant, à l'inverse des personnes valides. Ceci implique que la possibilité de choisir sa situation face à l'emploi semble constituer un avantage considérable puisque la réalisation d'activités non professionnelles sont associées à la satisfaction de vie et au bonheur chez les personnes handicapées.

Les représentations du travail sont analysées également. Les personnes valides estiment plus que les handicapés que la principale motivation du travail est la rémunération.

En travaillant sur des regroupements de variables, trois dimensions sont retenues:

- Le travail nécessaire à l'accomplissement personnel, l'équilibre psychologique et la reconnaissance sociale. Ici, on voit qu'une plus grande satisfaction de la vie serait associée, chez les personnes valides mais pas chez les personnes en fauteuil roulant, à une conception du travail permettant la réalisation personnelle, un bon équilibre et une reconnaissance sociale.
- La réalisation de soi en dehors du travail. Les personnes en fauteuil roulant ainsi que les personnes valides qui ont l'occasion de participer à des activités bénévoles défendent davantage

le point de vue selon laquelle on s'épanouit mieux dans d'autres activités que le travail.

- Le travail, une nécessité contraignante. Les personnes valides plus que les personnes handicapées considèrent le travail comme une nécessité contraignante.

Isabelle Ville nuance ses propos en affirmant que l'on peut considérer le travail comme une source d'épanouissement tout en pensant que les rapports humains sont plus riches dans les activités bénévoles. Puis elle ajoute que sans vouloir introduire un lien de causalité, elle remarque que la situation de non travail contribuerait à une modification des représentations et valeurs attachées au travail.

L'insertion professionnelle des personnes handicapées, in. *Le guide régional Nord-Pas de Calais*, juin 2006, chapitre 4.

Ce document présente une compilation du cadre législatif et des dispositifs et services d'aides favorisant ou permettant l'insertion professionnelle des personnes handicapées dans le Nord- Pas de Calais.

Le document est en ligne : <http://c2rp.altima.fr/public/handicap.php>

LACHAUD YVES, *Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes handicapés*, Paris, La Documentation française, 2006, 65 p.

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/064000182/index.shtml>

Le groupe de travail présidé par Yvan Lachaud privilégie l'insertion professionnelle des jeunes handicapés en milieu ordinaire de travail, et ce, même s'il n'écarte pas la question de l'insertion en milieu protégé. Le rapport replace la problématique de l'insertion professionnelle des jeunes handicapés dans son contexte, analyse les dispositifs existants et aborde successivement les difficultés et besoins des jeunes handicapés, des structures existantes et des entreprises. Les propositions du groupe de travail tournent autour de six axes : promouvoir une "mise en situation professionnelle" pour éviter la rupture entre la sortie de l'école et l'entrée dans le monde du travail ; favoriser la voie de l'alternance ; favoriser le tutorat pour les travailleurs handicapés ; créer un guichet unique pour les entreprises et un interlocuteur référent pour les jeunes handicapés ; mieux valoriser toutes les actions favorisant l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés, et pas uniquement l'embauche ; créer un label « Solidaire handicap », décerné par la HALDE (Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité) pour récompenser les entreprises qui organisent l'accueil et l'accompagnement des travailleurs handicapés. (source : La Documentation française)

mots clés : entreprise, handicapé, insertion professionnelle, jeune, politique de l'emploi, travailleur handicapé, tutorat, rapport, france.

AMIRA Selma, DE STEFANO Gilbert, *L'emploi des travailleurs handicapés dans les*

établissements de 20 salariés et plus : bilan de l'année 2003, [premières informations et premières synthèses](#), avril 2006, n° 17.2, 6 p.

<http://www.travail.gouv.fr/etudes-recherche-statistiques/etudes-recherche/publications-dares/102.html>

En 2003, dans le secteur concurrentiel, près de 100 000 établissements de 20 salariés et plus étaient assujettis à la déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés. Cette obligation est définie par la loi du 10 juillet 1987. Dans ces établissements, 234 300 personnes ayant une reconnaissance administrative du handicap sont en emploi. Elles y représentent 2,6 % de l'ensemble des salariés de ces établissements, mesurés en effectifs réels en équivalents-temps plein, et 4,2 % en « unités bénéficiaires » mesurées selon les critères de la loi. En termes d'« unités bénéficiaires », l'emploi direct de travailleurs handicapés représente 60 % de l'obligation légale. L'emploi indirect (sous-traitance) est marginal : 3 %. Cependant, plus d'un établissement sur trois n'emploie aucun travailleur handicapé et préfère s'acquitter de son obligation en payant une contribution financière à l'Agefiph. L'emploi direct est surtout privilégié dans le transport, la construction, et dans les grands établissements. (Source : Dares)

mots clefs: travailleur handicapé, france, emploi

Yvan Lachaud, *Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes handicapés*

Le périmètre retenu ici pour l'insertion professionnelle s'étend à la fois au milieu ordinaire, au milieu protégé et aux entreprises adaptées. L'auteur met en exergue le fait qu'il ne faut pas favoriser la scolarisation sans se soucier de l'insertion professionnelle des jeunes handicapés. Pour lui, la véritable et seule difficulté pour un jeune travailleur handicapé n'est pas le handicap, c'est la compétence. Il faut également prendre en compte le fait que les handicapés sont moins diplômés que la population globale. un tiers n'a aucun diplôme (contre 15 % pour l'ensemble de la population active)

et 12 % seulement ont un diplôme de l'enseignement supérieur (contre 26 % de la population active dans son ensemble). En 2000, 85 % des travailleurs handicapés inscrits à l'ANPE avaient un niveau de formation inférieur ou égal au CAP/BEP2.

Sur la base de données parisiennes, on constate que près de trois jeunes handicapés sur quatre (72 %) sont handicapés depuis leur plus jeune âge ; cela a impliqué une place particulière dans leur famille et a eu des retentissements durant leur développement.

La réflexion de l'auteur porte essentiellement sur le milieu de travail ordinaire mais il n'évacue pas le milieu spécialisé car il représente aussi une vraie forme d'insertion

Le parti qui a été délibérément choisi dans ce rapport est de privilégier l'entrée des jeunes handicapés dans l'entreprise par la voie de l'alternance.

SIX PROPOSITIONS

1. **Tout jeune handicapé**, au terme de son parcours scolaire, doit avoir bénéficié d'une orientation

validée par une **mise en situation professionnelle** (particulièrement un **parcours en entreprise**).

Il ne doit plus y avoir de rupture entre la sortie de l'école et l'entrée dans le monde du travail.

2. L'entrée des jeunes handicapés dans l'entreprise doit être favorisée par la **voie de l'alternance**, y compris pour ceux scolarisés en milieu ordinaire. Cela implique d'élaborer un **nouveau statut pour le jeune en alternance** UPI-entreprise ou SEGPA-entreprise.

3. Dans chaque entreprise accueillant des jeunes handicapés — qu'ils soient encore scolarisés ou déjà salariés de l'entreprise — un **tuteur salarié de l'entreprise** est chargé de les **accompagner**. De même que les élèves handicapés sont accompagnés à l'école, ils doivent l'être à chaque étape de leur parcours en entreprise par des tuteurs. Sans tuteur, l'intégration en entreprise est fortement compromise.

4. **Créer un guichet unique / un interlocuteur référent**, dans les Maisons départementales des personnes handicapées, qui clarifie et relie l'ensemble des organismes mis **au service des entreprises** pour leur faciliter l'emploi de jeunes handicapés.

5. Toutes les actions menées par une entreprise pour favoriser l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés doivent être **valorisées au titre de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés**.

6. Un **label « Solidaire handicap »**, décerné par la HALDE (Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité), doit **récompenser les entreprises** qui organisent l'accueil et l'accompagnement des travailleurs handicapés. Les jeunes handicapés entrant dans le marché du travail sont avant tout des jeunes et vivent avec les mêmes problématiques renforcées par le handicap. L'alternance et la découverte de l'entreprise ne constituent-ils pas le chaînon manquant entre scolarisation et insertion professionnelle ?

On compte 643 000 personnes handicapées actives, sur un total de 880 000 personnes handicapées en âge de travailler (chiffres de 2003). Sur ces 643 000 travailleurs handicapés, 500 000 sont employés en milieu ordinaire — 150 000 dans le secteur public, 350 000 dans le secteur privé — , 120 000 sont employés en milieu protégé, dont 100 000 en CAT, et 23 000 sont des travailleurs indépendants. Une proportion importante (23 %) des personnes handicapées occupent un emploi à temps partiel (contre 16 % de la population active).

Les travailleurs handicapés sont davantage touchés par le chômage, avec un taux de chômage près de trois fois supérieur à celui de la population dite valide.

Le repérage du handicap n'est pas toujours fait, ce qui pose des enjeux différents chez les jeunes, notamment dans les cas de troubles de la personnalité ou du caractère. Ceux si sont alors « mis sur le compte de "problématiques jeunes" » (p.11)

Seulement 21 % des structures spécialisées dans l'accueil de travailleurs handicapés sont fréquentées par des jeunes handicapés étudiants ; ce pourcentage montre que le public des jeunes handicapés de niveau bac et plus est peu pris en charge par le réseau spécialisé. 31 % des structures reçoivent des jeunes handicapés scolarisés et 48 % des jeunes en rupture scolaire, ce qui révèle bien que la jonction entre les secteurs de l'éducation et de l'insertion professionnelle s'opère peu de manière directe, de sorte que les projets de sortie sont peu préparés en partenariat avec les professionnels du monde du travail. Il est donc nécessaire d'orienter les jeunes vers les dispositifs existants.

Les trois principales difficultés rencontrées par les jeunes handicapés sont :

- 1/un faible niveau de formation
- 2/ la méconnaissance du monde du travail et des difficultés à se mobiliser
- 3/ l'acceptation du handicap

L'auteur pense qu'il faut répondre à quatre besoins ressentis par les jeunes handicapés :

- 1/ l'aide à l'acceptation du handicap
- 2/ l'accès à l'information
- 3/ l'accès au réseau et aux outils spécialisés
- 4/ l'aide à la définition d'un projet professionnel solide et à l'accès à la qualification

Les professionnels se heurtent à trois difficultés majeures :

- 1/ le repérage du handicap (notamment des handicaps tels que les troubles psychiques ou les déficiences intellectuelles.)
- 2/ la complexité du suivi des jeunes handicapés
- 3/ les situations particulières liées à certains types de handicap.

L'auteur pointe les besoins insuffisamment couverts des jeunes handicapés et des structures d'accueil.

Du côté des entreprises, l'auteur axe sa recherche sur les entreprises privées et considère que les problématiques peuvent être transposées au public.

« Il apparaît que très peu d'entreprises sont « réfractaires » à l'embauche de personnes handicapées. Toutefois, comme chez les enseignants, c'est souvent par méconnaissance, voire ignorance du handicap, que les entreprises sont réticentes à intégrer des personnes handicapées dans leur personnel. Par ailleurs, et légitimement, elles souhaitent pouvoir s'appuyer sur des partenaires au cas où une difficulté serait générée par le handicap. »

Méconnaissance plutôt qu'une peur du handicap comme un frein à l'insertion professionnelle.

L'auteur met en place alors une série de propositions telles qu'améliorer le repérage du handicap pour le prendre en charge rapidement ou encore de valider les parcours scolaires avec des mises en situation professionnelles afin de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap.

Exemple de propositions :

« Mettre en correspondance les choix d'orientation et les formations avec les attentes des entreprises, avec le marché de l'emploi.

Il est nécessaire de prendre en considération la situation actuelle du marché du travail : à quoi servirait de former un jeune handicapé à un métier qu'il serait incapable d'exercer ou dans une voie où les entreprises embauchent très peu ? Aujourd'hui, les entreprises sont demandeuses de personnes handicapées diplômées et les offres à bac + 2 sont plus nombreuses que les offres à bac +5. Le secteur des services – à l'exception des services d'entretien qui ne demandent pas de diplômes — recrute à bac +2 : banques, assurances... Si les services d'entretien n'ont aucune difficulté à atteindre les 6 %, les autres ne trouvent pas à embaucher. Il n'y a pas suffisamment de jeunes diplômés dans ces domaines.

Néanmoins, il existe des jeunes handicapés diplômés, mais ils ne figurent pas en majorité dans les « bonnes » filières, pas dans celles qui recrutent aujourd'hui (on constate une sur-représentation des filières telles que la sociologie ou l'histoire). Par ailleurs, si les jeunes sont dans des filières où il y a de l'emploi, ils ont souvent mal évalué la compatibilité de cet emploi avec leur handicap et se retrouvent alors en échec. Enfin, il y a ceux qui font des études, mais ne réussissent pas. Pour les deux premières catégories, ce qui est désolant, c'est que les jeunes diplômés ont travaillé, mais se retrouvent exclus de la société, de la vie professionnelle. Il faut ainsi améliorer la projection par rapport à l'emploi : réduire les décalages entre le handicap et le niveau scolaire, et élaborer des

orientations qui soient compatibles avec la réalité économique. »

D'après l'auteur il faut entre autre favoriser l'accès des jeunes handicapés à l'alternance : favoriser l'entrée sur le marché du travail par la voie professionnelle. Il faut également réduire les coupures dans les parcours de formations des jeunes handicapés et favoriser les stages en entreprises. Une autre préconisation parle de favoriser le tutorat pour les travailleurs handicapés ou encore de simplifier les procédures pour les entreprises, en leur fournissant un interlocuteur unique. L'auteur préconise en outre de valoriser toutes les actions des entreprises favorisant l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés. Enfin, un label « **Solidaire handicap** », décerné par la HALDE (Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité), devrait récompenser les entreprises qui organisent l'accueil et l'accompagnement des travailleurs handicapés.

DOCUMENT INTERNE

BILLARD DIDIER, GENDRON BRUNO, SUEUR JEAN-PIERRE, CAVERIVIERE-FERRIER NICOLE, GERARD BERNARD, OSTROWETSKY HENRI, AVERBOUH SERGE, FOURNEL ROBERT, BRARD MICHEL, *Insertion des étudiants handicapés à l'université : du diplôme à l'emploi*, actes de congrès, CTNERHI, Paris, 1998.

DECORET CLAUDE, Les étudiants déficients de la vue dans les universités, in *Réadaptation*, vol 445, p. 36-39, CTNERHI, 1997.

DEMICHEL Francine, BALTAGI Jacqueline, ZORMANN Michel, JEAMMET , MENOT Michel, VIAL M., CIANCIONI M., VIAL Jean-Félix, BAZIN Pierre, BIE C., BARBAUX J.J., ROBILLARD C., MONCHABLON D., ALLENBACH C., FARINE, BOULARAN, FERRY Sylvie, VINCENT Thierry, TANG Biloua, SAVY Jean, ESCAIG B., L'HOTE Joëlle, ROBERT Nicole, WATERSON Hélène, BRACONNIER, MONTEILLET Claude, DUCRET Françoise, VIGNERON Monique, BADIOU P./ collab., JUSTES H. / collab, Les jeunes en souffrance psychique, in *Réadaptation*, vol 451, p.5-52, CTNERHI, 1998.

DI CHIAPPARI VALERIE, La fac s'ouvre aux étudiants handicapés, in *Faire face*, vol 536, p.6-8, France, CTNERHI, 1996.

Etudiant de Paris, *Les étudiants handicapés à l'université*, www.etudiantdeparis.fr

FORESTIER CHRISTIAN, SAVY JEAN, Les étudiants handicapés en augmentation constante dans les études supérieures, in *Réadaptation*, vol 445, p. 5-9, CTNERHI, 1997

GEORGET MICHEL, MOSNIER MICHELE, *la politique d'accueil des étudiants handicapés*, ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, juillet 2006, Paris.

GAUDEMER ALAIN, ROYNETTE JEAN-CLAUDE, GESTIN PATRICK, Université, handicap, travail: le défi étudiant, in. *Bulletin de l'ATHAREP*, Paris, 1998.

JACQUOT JEAN-MARIE, L'intégration des personnes handicapées dans l'enseignement supérieur. De l'institut pour enfants sourds à un réseau au service des étudiants handicapés. Ecole Nationale de la Santé Publique. (E.N.S.P.). Rennes, 2002.

MIHOUBI K., GENDRON B., BLANC A., Pour une université ouverte à tous, in *Revue de l'APAJH*, vol 54, p. 2-17, CTNERHI, 1997.

PALAUQUI MICHELE, Recensement des étudiants en situation de handicap. Année universitaire 1999-2000, 9p., Ministère de l'Education nationale, CTNERHI, Paris, 2000.

TISSIER FREDERIQUE, L'intégration des étudiants sourds et malentendants, in *Réadaptation*, vol 445, 1997, CTNERHI, p. 40-42.

VALDIGUIE Michel / préf., FORESTIER Christian, SAVY Jean, GERARD Patrick, SPITHAKIS M., BOUCARD Stéphane, MEYER Myriam, DELIN Cécile, VIAL Jean-Félix, CHARLON Claude,

CIANCIONI C., ROBILLARD Claire, REAL DOUTE Monique, COLUCCI Rolande, DECORET Claude, TISSIER Frédérique, VERNET Claude, Les étudiants handicapés, in *Réadaptation*, vol 445, p. 3-42, CTNERHI, 1997

BILLARD DIDIER, GENDRON BRUNO, SUEUR JEAN-PIERRE, CAVERIVIERE-FERRIER NICOLE, GERARD BERNARD, OSTROWETSKY HENRI, AVERBOUH SERGE, FOURNEL ROBERT, BRARD MICHEL, *Insertion des étudiants handicapés à l'université : du diplôme à l'emploi*, actes de congrès, CTNERHI, Paris, 1998.

Actes de congrès portant sur l'ensemble des dimensions de l'intégration des étudiants handicapés dans les universités car les services d'accueils étaient analysés le plus souvent au travers leurs difficultés.

Mots clefs : enseignement supérieur, université, étudiant, intégration scolaire, intégration professionnelle, accessibilité, personne handicapée, diplôme.

Etudiant de Paris, *Les étudiants handicapés à l'université*, www.etudiantdeparis.fr

Grâce à la mise en place du dispositif d'accueil et d'aménagement du territoire des universités, les étudiants handicapés ont plus que doublé en 10 ans.

Le handicap le plus représenté est le handicap moteur car les universités ont misé sur l'accessibilité physique.

Les non voyants sont aussi bien représentés car ils ont leur propre matériel. Il se pose par contre le problème de l'accessibilité aux bibliothèques.

Les sourds et mal entendants sont peu représentés car le matériel est trop cher.

Il existe une forte disparité entre les universités.

Il faut d'autres aménagements que l'accessibilité des locaux et il faut mettre à disposition du matériel spécifique et des services mais cela n'est pas vraiment répandu.

La loi du 11 février relative à l'égalité des chances stipule pour la première fois l'obligation des universités d'accueillir de manière optimale les étudiants en situation de handicap.

GEORGET MICHEL, MOSNIER MICHELE, *la politique d'accueil des étudiants handicapés*, ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, juillet 2006, Paris.

Mots clefs : politique d'accueil, étudiants, handicap.

« La promulgation de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a profondément modifié les conditions d'insertion dans la société de toutes les personnes connaissant un handicap, en particulier dans le domaine de l'enseignement.

La loi garantit en effet à toute personne handicapée "l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté"; la formation constitue l'un de ces droits, la loi précisant qu'il s'agit de la "formation scolaire professionnelle et supérieure" ; l'accueil des étudiants handicapés est désormais une obligation pour les établissements supérieurs. »

le rapport mentionne que les universités n'ont pas attendu la loi de février 2005 pour accueillir les étudiants handicapés mais que cette loi propose des enjeux bien plus ambitieux.

Le contrat se propose donc de :

- dresser un constat général de la politique suivie, avant l'intervention de la loi de 2005, en matière d'accueil des étudiants handicapés, au niveau du ministère et des universités,
- donner brièvement l'économie générale du nouveau dispositif législatif et réglementaire et de ses enjeux pour l'enseignement supérieur,
- décrire aussi fidèlement que possible la situation actuelle des universités à travers les cinq aspects principaux d'une politique d'accueil :
 - les effectifs
 - l'accueil,
 - l'accessibilité,
 - les dispositifs d'accompagnement pédagogique,
 - les autres dispositifs d'accompagnement,
 - et enfin de proposer des préconisations d'amélioration.

1. La politique d'accueil des étudiants handicapés.

1.1 La politique ministérielle.

Peu de textes.

1.1.1 Les textes propres au ministère.

- La lettre du 7 février 1989.

Adressée aux présidents d'universités, c'est une lettre qui n'impose rien mais vient à rappeler la réglementation existante en matière d'accessibilité des locaux et notamment l'article 49 de la loi du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées.

- Les autres textes.

Peu nombreux. Article 13 dernier alinéa de l'arrêté du 9 avril 1997, accueil, information et orientation des étudiants : création d'une commission chargée des handicapés.

Circulaires pour préciser les conditions d'aménagements des examens et concours de l'enseignement supérieur. la dernière en date est une circulaire conjointe de la direction de l'enseignement scolaire (DESCO) et de la direction de l'enseignement supérieur (DES) du 25 juin 2003. Il s'agit sans doute du volet le plus connu des dispositions prises, et le plus largement pratiqué par les établissements.

- La contractualisation.

Divers textes appliqués par vagues sur l'accueil et l'accessibilité des handicapés à l'université.

1.1.2 L'action de la direction de l'enseignement supérieur.

Action d'information, d'animation, d'impulsion et de coordination. Pas de structure en charge de la politique d'accueil des étudiants handicapés. Repose sur une chargée de mission placée auprès du sous-directeur de la vie étudiante et auprès de la sous direction à l'égalité des chances.

- Les outils.

- Enquête annuelle sur les effectifs d'étudiants handicapés accueillis dans l'enseignement supérieur.
- Constitution du réseau des chargés d'accueil des établissements

- Les moyens

Les moyens alloués ne sont pas recensés par la direction mais sont attribués dans le cadre de contrats quadriennaux faisant souvent partie du volet "vie étudiante". La chargée de mission interroge après les établissements afin de savoir si les moyens financiers ou en personnels sont mis en place.

1. Les politiques des universités.

Degré des engagements différents selon les établissements.

Base minimale commune:

- des effectifs recensés,
- un responsable désigné (tel qu'il apparaît dans la liste publiée sur le site Handi-U de la DES),
- une notion d'accueil avancée,
- des examens aménagés pour les étudiants qui en font la demande et ont obtenu une reconnaissance médicale du service de médecine préventive.

1.2.1 Les objectifs.

Ils se traduisent en deux mots : accueil et accompagnement. Ces deux objectifs peuvent être, selon les cas, déclinés de manière plus précise.

Pour l'accueil : mise à disposition d'informations, création d'un service spécialisé, aménagements de locaux, mise en relation des étudiants avec l'ensemble des interlocuteurs utiles.

Pour l'accompagnement pédagogique : existence de tutorat, assistance de preneurs de notes, de secrétaires pour les examens. Quelques établissements explicitent la notion de relations avec les composantes et parlent de correspondants désignés dans celles-ci. Mais très peu d'universités font référence à un aménagement des études ou à l'insertion professionnelle des étudiants handicapés.

Quelques universités ont la volonté d'aller plus loin en mettant en place une intégration de principe, opposée à l'opposition a posteriori.

1.2.2 Les moyens.

- Organisation.

- a) Les associations.
- b) Pas d'association, pas de service intégré.
- c) Un service intégré.
- d) Une « mission handicap ».
- e) Un service « handicap ».
- f) Un service interuniversitaire.

- Les financements et les personnels.

Il est très difficile de trouver les financements car ils sont inclus dans le volet " vie étudiante". Les sources de financements sont diverses : les universités elles-mêmes puisent dans leurs ressources, qu'elles soient ou non prévues dans leurs contrats. Les collectivités territoriales peuvent aussi aider. Le fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes est aussi un recours possible. Il existe également des financements à caractère exceptionnels, et beaucoup plus rarement, des

financements européens.

Un problème est survenue quand l'AGEFIPH a décidé d'arrêter de financer les étudiants (soit 5 M €) pour se consacrer à l'insertion professionnelle mais le ministère et la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ont pris le relais.

- Les personnels.

Il est quasiment impossible de chiffrer le temps de travail de tous les personnels recensé exerçant à temps partiel au bénéfice des étudiants handicapés. Les données qualitatives sont intéressantes et reflètent bien la diversité des situations. Une des grandes constantes qui ressort de l'analyse des documents et des visites faites dans

Les établissements et une grande mobilisation des personnels travaillent avec les étudiants Handicapés.

1.3 Le nouveau cadre législatif et réglementaire.

1.3.1 Les nouvelles dispositions législatives et réglementaires.

Le titre IV de la loi, relatif à l'accessibilité, traite de l'enseignement dans le chapitre 1er: «*Scolarité, enseignement supérieur et enseignement professionnel* ». Aux obligations de scolarisation qui existaient antérieurement, la loi ajoute désormais l'enseignement supérieur.

L'Etat prévoit de recruter des assistants d'éducation et un volet concerne l'accès des étudiants handicapés aux activités physiques et sportives organisées dans les établissements d'enseignement supérieur. L'accessibilité est entendue au sens large et redéfinie dans l'article 47 de la loi du 17 mai 2006.

1.3.2 Les enjeux.

Enjeux importants en terme d'effectifs car il y a 7500 étudiants handicapés dans le supérieur, plus de 6000 lycéens en intégration scolaire individuelle, dont plus de 2000 en terminale. Il faut donc réaliser une très grande partie des prescriptions pour accueillir dans les meilleures conditions les étudiants.

- Les personnels handicapés.

Les établissements d'enseignement supérieur sont soumis à la loi sur l'obligation du travail et au quota de 6% de travailleurs handicapés. Ainsi les dispositifs législatifs et d'accessibilité valable pour les étudiants sont également à disposition des travailleurs handicapés.

2. Les effectifs.

2.1 La difficulté du décompte, la définition du handicap.

2.1.1 La nature et la définition du handicap.

Jusqu'à la parution de la loi du 11 février 2005 il n'y avait pas de définition légale du handicap. Cette dernière dispose dans son article 2 que « *constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant* ».

Avant la loi de février 2005, certaines universités ont intégré les étudiants en situation de handicap dans la catégorie des "publics à besoins particuliers".

2.1.2 Premier constat.

Il est très difficile de connaître le nombre d'handicapés inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur. La DES (direction de l'enseignement supérieur) recense en 2004 près de 7500 étudiants handicapés mais ce chiffre ne représente pas l'exacte réalité.

2.1.3 La reconnaissance du handicap par les universités.

On remarque que le décompte des étudiants handicapés passe par la reconnaissance du "statut" d'étudiant handicapé par le service de médecine préventive. Malgré les imprécisions sur le nombre d'étudiants en situation de handicap, nous constatons une évolution croissante, l'effectif a plus que doublé en dix ans et continuera de croître dans les années à venir. Le plan interministériel Handiscol qui garantissait le droit à la scolarité pour tous les jeunes handicapés, renforcé par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, a déjà entraîné un accroissement important du nombre de jeunes lycéens handicapés en intégration individuelle dans les lycées.

2.2 Les effectifs par niveau d'études et par handicap.

2.2.1 Par niveau d'étude.

Nous constatons que plus de la moitié des étudiants recensés (entre 50 et 60 %) sont inscrits dans le cursus licence (L1, L2), entre 24 et 30 % selon les années suivent les enseignements du cursus master (L3-M1) et environ 9 à 10 % préparent un doctorat. Mais nous n'avons pas les données suffisantes pour identifier précisément les filières recherchées par les étudiants en situation de handicap.

2.2.2 Par handicap.

Handicaps moteurs : entre 20 et 26 % de l'effectif des étudiants handicapés

Les handicaps visuels : plus de 19 %

Les handicapés auditifs 9 %

Les troubles psychologiques : 13%

On note une évolution des types de handicap. Les étudiants lourdement handicapés sont de plus en plus nombreux et les handicapés auditifs le sont moins en raison de la difficulté à compenser techniquement ce type de handicap.

2.3 Les préconisations.

L'enquête annuelle devrait être formalisée au même titre que les autres enquêtes de la direction de l'évaluation, de la prospective, et de la performance.

3. L'accueil, l'information, l'orientation.

3.1. En amont de l'université : la liaison avec le second degré.

Les étudiants handicapés n'ont pas de liaison entre le secondaire et l'université alors ils ne sont pas détectés malgré les efforts de l'université pour informer et communiquer.

3.2. Orientation et insertion professionnelle.

« Hormis le cas des filières à numerus clausus les bacheliers handicapés doivent pouvoir s'inscrire dans l'université et la filière de leur choix. La loi n'autorise pas de refus d'inscription au motif du handicap. »

« L'intérêt des étudiants en situation de handicap n'est pas de leur donner seulement satisfaction pour leur inscription dans la filière de leur choix, mais notre devoir est d'anticiper leur insertion dans la vie professionnelle. Il n'existe pas de statistiques précises sur les personnes handicapées à la recherche d'un emploi, mais il est admis qu'à diplôme équivalent les personnes handicapées mettent deux fois plus de temps que les autres pour trouver un emploi.

Plusieurs universités, bien souvent, avec l'aide d'associations, le réseau Handi-Sup, l'AGEFIPH se sont mobilisées sur l'insertion professionnelle des étudiants handicapés. Les universités proposent de nombreuses actions : bilan de compétences, simulations d'entretien, recherches de stages, forums d'emplois, convention de parrainage avec des entreprises... Les universités de Paris V, Paris VI et Paris VII ont institué depuis 1994 des « journées de l'orientation et de l'insertion professionnelle » (JOIP). Un financement européen a permis de pérenniser ces journées. Le pôle universitaire de Lyon (PUL) par décision de son conseil d'administration en juillet 2005 a créé une mission « handicap » dont l'une des missions est « *d'intégrer la dimension professionnelle dans l'accueil des étudiants handicapés* ». Cette mission joue le rôle d'interface entre les employeurs, les étudiants, le monde universitaire et le monde associatif. »

3.3. Les modalités d'accueil.

Identification aisée des lieux et horaires de permanences, mise à disposition d'informations écrites (la mise à disposition des informations se fait de plus en plus par Internet), la reconnaissance du handicap par la médecine préventive et un personnel d'accueil mettant en relation l'étudiant avec toutes les personnes qui pourront lui être utiles pour son intégration au sein de l'université.

3.4. Relations avec les composantes.

Chaque université développe ses relations étudiants, composantes selon leur désir et il a été impossible de les répertorier.

4. L'accessibilité.

4.1 Une nouvelle définition de l'accessibilité.

« Art. L. 111-7 : *Les dispositions architecturales, les aménagements et équipements intérieurs et extérieurs des locaux d'habitation, qu'ils soient la propriété de personnes privées ou publiques, des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public et des lieux de travail doivent être tels que ces locaux et installations soient accessibles à tous, et notamment aux personnes handicapées quel que soit le type de handicap...* ». Aujourd'hui les universités pensent encore trop que l'accessibilité des locaux se réduit au handicap physique.

4.2. L'accessibilité des locaux : « de la règle à l'usage. »

Résultats globaux de l'enquête réalisée par l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) et le conseil général des ponts : sur 28 académies et pour 11,4 millions de m² (sur un total de 17 millions), l'estimation des besoins financiers pour la mise en accessibilité se monte à 8,4 M€.

Les dispositions d'accessibilité des établissements de l'enseignement supérieur doivent être mis en application au plus tard le 31 décembre 2010.

4.2.1 L'exemple de Grenoble.

20 ans de travail en partenariat notamment avec Dominique Ferté, *de la règle à l'usage*, 2003.
Renforcement du centre de ressources Rhône-Alpes pour les étudiants handicapés (CERRALP).

4.2.2 Le CERRALP.

Pôle pluridisciplinaire composé d'un ergothérapeute, d'un ingénieur de patrimoine, d'un ingénieur hygiène et sécurité, d'un médecin, d'un responsable de la vie étudiante.

Missions : mutualiser les expertises, les savoirs faire, fédérer les ressources, les diffuser, sensibiliser et former la communauté universitaire.

4.3 L'accessibilité aux savoirs.

Il faut améliorer l'accessibilité au savoir pour tous les types de handicaps en passant par des améliorations de l'environnement social et spatial.

4.4 L'accessibilité des services de communication

4.5 Les préconisations.

5. L'accompagnement pédagogique.

5.1 Généralités.

Février 1989 « désigner un enseignant ou un administratif qui serait chargé d'assurer officiellement la coordination des différentes actions en faveur des étudiants handicapés et d'être leurs interlocuteurs privilégiés, pour aplanir leurs difficultés tout au long de leur cursus. »

5.2 Le soutien pédagogique.

Moyens adaptés selon le handicap avec du soutien technique, des actions de tutorat.

5.2.1 Le tutorat- soutien.

Souvent assuré par les étudiants eux-mêmes qui sont recrutés par les universités.

5.2.2 Le soutien technique.

Plan "Handiscol".

5.2.3 Aménagements des cursus, des examens et des concours.

5.2.4 Aménagements pratique.

Il faut anticiper la demande des étudiants handicapés et intégrer les aménagements dans les plans pluriannuels.

5.2.5 Soutien humain.

Associations viennent compléter les équipements techniques (prêteur de voix, interprètes...). Les coûts sont souvent financés par l'AGEFIPH.

5.3 Les préconisations.

6. Les autres modes d'accompagnements.

Disparités fortes selon les universités.

6.1 Hébergement et accompagnement spécialisé.

6.2 Accompagnement individualisé.

6.3 Participation des handicapés aux activités physiques.

6.4 rôle des associations dans la vie sociale et culturelle des étudiants handicapés.

7. La recherche.

PAS FINI... fin mercredi soir.

GAUDEMER ALAIN, ROYNETTE JEAN-CLAUDE, GESTIN PATRICK, Université, handicap, travail: le défi étudiant, in. *Bulletin de l'ATHAREP*, Paris, 1998.

Etudes et propositions sur le rôle et la mission d'un service d'accueil des étudiants à l'université, la vie sociale, l'accessibilité et les aides techniques, les droits et l'insertion de l'étudiant handicapé.

GOODE JACKIE, "Gérer" son handicap : les premières aventures universitaires d'étudiants handicapés, in *disability and society*, 2007, n°22-1,35-48, réf. 1P, Grande Bretagne, CTNERHI.
<http://www.bdsp.tm.fr/base/>

Cette étude rend compte de l'égalité des chances des étudiants handicapés devant l'accès aux grandes écoles et aux universités renommées. Les auteurs présentent ici le cas d'une université qui a mis en place un certain nombre d'initiatives pour développer de bonnes pratiques professionnelles dans ce domaine, et montrent comment les étudiants se sentent et utilisent ce service. Avec la participation des étudiants handicapés et à partir d'entretiens et de films vidéos, l'auteur montre de l'intérieur le vécu des étudiants, leurs rapports avec les aides techniques ou humaines ainsi que les obstacles qu'ils rencontrent dans une université qui se veut inclusive au niveau du savoir et de l'accessibilité.

Mots clés : aménagement espace, handicap, enseignement supérieur, étude cas, étudiant, représentation corps, intégration scolaire, méthodologie, personne handicapée, recherche action, représentation sociale, université, enseignement supérieur.

JACQUOT JEAN-MARIE, L'intégration des personnes handicapées dans l'enseignement supérieur. De l'institut pour enfants sourds à un réseau au service des étudiants handicapés. Ecole Nationale de la Santé Publique. (E.N.S.P.). Rennes, 2002.

La qualité de l'insertion professionnelle est en corrélation avec le niveau de formation. Or, les personnes handicapées sont peu présentes dans les filières de l'enseignement supérieur. Dans les pays occidentaux, depuis les années 90, l'intégration scolaire traduit une volonté politique de non-discrimination, d'égalité des chances en faveur des personnes handicapées. L'institut des jeunes

sourds accompagne ce mouvement. Des élèves sourds atteignent le baccalauréat, accèdent aux études supérieures. Les universités ne sont pas prêtes à les accueillir : compétences, moyens et réglementation font défaut. L'institut sort de son cadre, noue des partenaires pour répondre à ce nouveau besoin. Les pratiques et les représentations se modifient : le handicap se détache de la déficience pour devenir situationnel. La rencontre d'associations oeuvrant pour d'autres déficiences va donner naissance à un réseau au service de l'intégration universitaire. Enseignement supérieur, médico-social, monde économique... s'associent pour une nouvelle citoyenneté des personnes en situation de handicap. (R.A.).

Mots- clés : personne handicapée, handicap auditif, intégration scolaire, intégration professionnelle, enseignement spécialisé, enseignement universitaire, partenariat, association, réseau, enseignement supérieur, relation aide, établissement enseignement , prise charge, restructuration, politique éducation, projet entreprise, étudiant, système éducatif, niveau enseignement, adaptation, évaluation, université.

Ministère de l'Education Nationale. Direction de l'enseignement supérieur. Sous-direction de la vie étudiante, Recensement des étudiants en situation de handicap. Année universitaire 2000-2001, Paris, 2001, CTNERHI.

On recense pour l'année universitaire 2000-2001, 7.029 étudiants en situation de handicap fréquentant l'enseignement supérieur dont 5.083 en universités, 1.532 en classes préparatoires et sections de techniciens supérieurs, 351 en écoles d'ingénieurs et 63 en IUFM. La progression constante se confirme. Cette année l'enquête a précisé un certain nombre de situations de handicap touchant aux troubles à dominante psychologique, aux maladies évoluant sur une longue période et aux incapacités temporaires supérieures à 6 mois. Des tableaux présentent l'effectif des étudiants handicapés par type de déficience et par formation ainsi que la répartition académique.

Mots clés : étudiant, donnée statistique, enseignement supérieur, analyse géographique, personne handicapée.

DI CHIAPPARI VALERIE, La fac s'ouvre aux étudiants handicapés, in *Faire face*, vol 536, p.6-8, France, CTNERHI, 1996.

Après une présentation de l'université de sciences humaines, lettres et arts Charles de Gaulle, Lille de Villeneuve d'Ascq, on trouvera une liste non exhaustive d'associations qui se sont créées pour aider les étudiants handicapés.

Mots clés : enseignement supérieur, étudiant, aménagement espace, handicap, personne handicapée.

TISSIER FREDERIQUE, L'intégration des étudiants sourds et malentendants, in *Réadaptation*, vol 445, p. 40-42, CTNERHI, 1997.

En 1995-1996, il y avait 690 étudiants déficients auditifs pour un effectif global de 4.374 étudiants handicapés. L'action du Pôle étudiants de l'ARIS (Association Régionale pour l'Intégration des

Sourds) qui accompagne les personnes sourdes et malentendantes d'Ile-de-France et dont les actions visent à rendre le milieu ordinaire le plus accessible possible et à permettre à la personne sourde de s'adapter au mieux à cet environnement.

Mots clés : handicap auditif, intégration scolaire, intégration sociale, enseignement supérieur, donnée statistique.

VALDIGUIE Michel / préf., FORESTIER Christian, SAVY Jean, GERARD Patrick, SPITHAKIS M., BOUCARD Stéphane, MEYER Myriam, DELIN Cécile, VIAL Jean-Félix, CHARLON Claude, CIANCIONI C., ROBILLARD Claire, REAL DOUTE Monique, COLUCCI Rolande, DECORET Claude, TISSIER Frédérique, VERNET Claude, Les étudiants handicapés, in *Réadaptation*, vol 445, p. 3-42, CTNERHI, 1997

Ce dossier sur les étudiants handicapés se divise en plusieurs parties : la première présente la situation et les problèmes des étudiants handicapés ainsi que certains organismes susceptibles de les aider. La seconde fait état de la situation spécifique des étudiants handicapés moteurs en difficulté psychique et les handicapés sensoriels. La partie documentaire donne la liste des établissements et services de la Fondation Santé des étudiants de France.

Mots clés : enseignement supérieur, jeune adulte, étudiant, handicap physique, trouble motricité, handicap auditif, handicap visuel, handicap mental, psychopathologie, prise charge, intégration sociale, intégration scolaire, adolescent, personne handicapée, France

DEMICHEL Francine, BALTAGI Jacqueline, ZORMANN Michel, JEAMMET, MENOT Michel, VIAL M., CIANCIONI M., VIAL Jean-Félix, BAZIN Pierre, BIE C., BARBAUX J.J., ROBILLARD C., MONCHABLON D., ALLENBACH C., FARINE, BOULARAN, FERRY Sylvie, VINCENT Thierry, TANG Biloa, SAVY Jean, ESCAIG B., L'HOTE Joëlle, ROBERT Nicole, WATERSON Hélène, BRACONNIER, MONTEILLET Claude, DUCRET Françoise, VIGNERON Monique, BEDIU P./ collab., JUSTES H. / collab, Les jeunes en souffrance psychique, in *Réadaptation*, vol 451, p.5-52, CTNERHI, 1998.

On constate une augmentation des jeunes en souffrance psychique ou psychiatrique. Les troubles les plus fréquents sont la dépression, les états délirants, les troubles du comportement alimentaire, les troubles obsessionnels compulsifs... Ce dossier fait le point sur la réponse apportée par l'université : - les étudiants en souffrance psychique dans l'enseignement supérieur ; l'école et la souffrance psychologique ; - à la Fondation Santé des Etudiants de France, une prise en charge sous le signe des soins et des études ; - quels projets pédagogiques ? - accueil pluridisciplinaire des lycéens parisiens en difficulté ; - services d'accueil et de soins psychologiques pour adolescents (SASPA) ; - les centres médico-psychologiques (CMP). A noter p. 56, la liste des bureaux d'aide psychologique universitaires (BAPU).

Mots clés : personne handicapée, étudiant, prise charge, psychopathologie, enseignement supérieur, traitement, scolarisation, projet pédagogique, centre médico psycho pédagogique, adolescent, handicapé étudiant.

MIHOUBI K., GENDRON B., BLANC A., Pour une université ouverte à tous, in *Revue de l'APAJH*, vol 54, p. 2-17, CTNERHI, 1997.

Réflexion sur la politique actuelle d'intégration des étudiants handicapés à l'université et dans la vie active. Le bilan paraît encourageant.

Mots-clés : enseignement supérieur, donnée statistique, étudiant, intégration professionnelle, formation professionnelle, jeune adulte, adolescent, personne handicapée.

FORESTIER CHRISTIAN, SAVY JEAN, Les étudiants handicapés en augmentation constante dans les études supérieures, in *Réadaptation*, vol 445, p. 5-9, CTNERHI, 1997

En 1996, on comptait 4.374 étudiants handicapés dans l'enseignement supérieur dont 3.728 en université et 140 dans les écoles d'ingénieurs. 445 étudiants fréquentaient des classes préparatoires aux grandes écoles et sections de techniciens supérieurs. Ce chiffre est en augmentation constante puisqu'en 1990 ils n'étaient que 2.132. Ces étudiants se répartissent ainsi : 36% de handicapés moteurs, 19% de déficients visuels, 14% de déficients auditifs, 31% d'étudiants ayant de graves problèmes de santé ou souffrant de troubles psychiques.

Mots-clés : étudiant, donnée statistique, enseignement supérieur intégration sociale, intégration scolaire, orientation scolaire, information, adolescent, personne handicapée.

DECORET CLAUDE, Les étudiants déficients de la vue dans les universités, in *Réadaptation*, vol 445, p. 36-39, CTNERHI, 1997.

DECORET CLAUDE, Les étudiants déficients de la vue dans les universités, in *Réadaptation*, vol 445, p. 36-39, CTNERHI, 1997.

Sur environ 2 millions d'étudiants en France, le Ministère recense en 1995-1996, 4.374 étudiants handicapés ; 5% seraient des aveugles et 16,6% des étudiants atteints d'un autre déficit visuel (soit 838 personnes dont 205 aveugles et 633 autres déficits visuels), 30% poursuivent des études scientifiques, les autres 70% des études littéraires. Déplacements banalisés, documents en braille, travaux pratiques adaptés : l'autonomie dépend de l'environnement. C'est aussi le fruit d'efforts collectifs et individuels.

Mots-clés : handicap visuel, enseignement supérieur, données statistique, intégration scolaire, université, adolescent, personne handicapée

On recense pour l'année universitaire 1999-2000, 6470 étudiants en situation de handicap fréquentent l'enseignement supérieur dont 4.862 en universités, 1.052 en classes préparatoires et sections de techniciens supérieurs, 475 en écoles d'ingénieurs et 81 en IUFM. La progression constante se confirme. Cette année l'enquête a précisé un certain nombre de situations de handicap touchant aux troubles à dominante psychologique, aux maladies évoluant sur une longue période et aux incapacités temporaires supérieures à 6 mois. Des tableaux présentent l'effectif des étudiants handicapés par type de déficience et par formation ainsi que la répartition académique.

Mots- clés : étudiant, données statistique, analyse géographique, enseignement supérieur, personne handicapée.

Insertion professionnelle des étudiants handicapés.

Etudiant de Paris. *Fiches pratiques. L'insertion professionnelle*, www.etudiantdeparis.fr

Etudiant de Paris, *Fiches pratiques, Le Réseau CAP Emploi*: www.etudiantdeparis.fr

Lab'Ho. Villeurbanne, FRA, Adecco. , Le recrutement et l'intégration des travailleurs handicapés diplômés de l'enseignement supérieur : Données et chiffres clés - Mutations en cours, CTNEHRI Paris, 2004, 11p.

MONTEIL Jean-Marc, LUNEL Pierre, SENEQUIER Françoise, BLANC Pierre, MARGARIA Christian, ROBERT Michel, BOISSIER Pierre, BOURGES Philippe, PUIG José, THEVENET Laurent, LE RESTE Philippe, VERNAY Dominique, REBOULLET Séverine, MOLINIE Eric, CHOUFANE Carole, SAVY Jean, Formation et emploi des personnes handicapées dans les grandes entreprises, in *Réadaptation*, 2007, vol 540, 5-42, ill., France, CTNERHI

PALAUQUI Michelle, LEBAS François, *L'insertion professionnelle des étudiants handicapés*, Université Michel de Montaigne, Bordeaux 3, 2000, 68.p.

Etudiants de Paris. *Fiches pratiques. L'insertion professionnelle*, www.etudiantdeparis.fr

Structure s'intéressant à l'insertion professionnelle des étudiants handicapés.

CIO spécialisés pour les handicapés physiques.

AGEFIPH (association nationale de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des handicapés.)

Rencontres entreprises, « les journées d'orientation professionnelle des étudiants handicapés » en novembre.

L'Afig organise une journée "emploi stage" en octobre un partenariat universités/entreprises pour une insertion professionnelle.

Etudiant de Paris, *Fiches pratiques, Le Réseau CAP Emploi*: www.etudiantdeparis.fr

Mesures de l'Etat pour une insertion professionnelle.

119 structures départementales et 17 EPSR publiques (équipes de préparation et de suite du reclassement)

L'objectif du CAP emploi est de faire converger les compétences des candidats et les besoins des entreprises.

S'appui sur des services gratuits: accompagnement personnalisés, appui à la recherche d'emploi, un conseil pour le reclassement ou le maintien dans les entreprises des gens inaptes, l'assistance dans les démarches administratives et une implantation dans chaque département.

Dans les structures, on peut effectuer des diagnostics individuels, une préparation à l'emploi ou une recherche active.

PALAUQUI Michelle, LEBAS François, *L'insertion professionnelle des étudiants handicapés*, Université Michel de Montaigne, Bordeaux 3, 2000, 68.p.

Cette enquête croise plusieurs données importantes quant à l'insertion professionnelle des jeunes diplômés en situation de handicap. La méthodologie est élaborée à partir de questionnaires envoyés à d'anciens étudiants handicapés de manière aléatoire et de promotions différentes (tant au niveau des années que des filières).

520 questionnaires sur 700 fut exploités et les données croisées font ressortir plusieurs éléments.

On remarque une forte distorsion par rapport à la population handicapée avec notamment une surreprésentation du handicap moteur. (205 personnes pour 520).

On note que 343 personnes déclarent être en activité et 158 autres déclarent être demandeurs d'emploi.

D'autre part, les données croisent diverses analyses essentielles.

- Le sexe n'est pas un facteur discriminant. Les femmes ne sont pas plus en situation de chômage que les hommes. (50% de la population totale tant masculine que féminine sont demandeurs d'emploi).

Dans l'ensemble, on ne peut pas affirmer que le type de handicap soit un facteur discriminant sur le taux d'activité malgré le fait que l'on note que les handicapés physiques et les déficients auditifs ont un pourcentage d'activité supérieur à leur part dans la population totale.

Part des handicapés moteurs dans la population totale: 39,4% dont 41,1% en activité.

Part des déficients auditifs dans la population totale: 17,7% dont 19,2% en activité.

Par contre, les personnes atteintes de maladies invalidantes ont un taux d'activité plus faible mais que ce terme regroupe plusieurs maladies, telles que les maladies évolutives et les pathologies mentales.

Les personnes possédant un diplôme de deuxième cycle (67% de la population globale) ne présentent pas une situation d'activité très différente de la population globale (66% de la population globale).

Par contre, l'écart de 13 points entre les personnes en activité possédant un diplôme de troisième cycle et la part des personnes en activité dans la population globale est significative.

En outre, une étude plus fine fait apparaître qu'un certain nombre de personnes ayant un diplôme de second cycle occupent des postes sans rapport avec leurs niveaux de diplômes et en éprouvent une certaine amertume.

On remarque également que les stages durant les études, et notamment les stages obligatoires, ont un effet certain sur l'insertion professionnelle de l'étudiant handicapé.

Population totale : 520 dont 291 soit 56% ont fait un stage obligatoire.

Population en activité : 343 dont 213 soit 62,1% ont fait un stage obligatoire.

Demandeur d'emploi : 158 dont 72 soit 45% ont fait un stage obligatoire.

Mots clefs: anciens étudiants handicapés, insertion professionnelle, étude statistique.

MONTEIL Jean-Marc, LUNEL Pierre, SENEQUIER Françoise, BLANC Pierre, MARGARIA Christian, ROBERT Michel, BOISSIER Pierre, BOURGES Philippe, PUIG José, THEVENET Laurent, LE RESTE Philippe, VERNAY Dominique, REBOULLET Séverine, MOLINIE Eric, CHOUFANE Carole, SAVY Jean, Formation et emploi des personnes handicapées dans les grandes entreprises, in *Réadaptation*, 2007, vol 540, 5-42, ill., France, CTNERHI

Ce numéro, entièrement consacré à la formation et à l'emploi des personnes handicapées, présente tout d'abord les actions en faveur des élèves et étudiants handicapés dans leur parcours de formation et souligne la nécessité pour ceux-ci de connaître les besoins des grandes entreprises afin de prendre en compte la perspective de l'insertion professionnelle et les possibilités d'emploi. Le nouveau mode de décompte des travailleurs handicapés s'accompagne d'une série de mesures pour

l'entreprise dont l'objectif est d'aider celle-ci à satisfaire à son obligation d'emploi. Par ailleurs, l'Agefiph engage des actions afin d'encourager les entreprises à remplir leur obligation d'emploi. Ce dossier rend compte à partir d'interviews sur le terrain, des réactions des grandes entreprises aux nouvelles dispositions de la loi du 11 février 2005 et les moyens qu'elles mettent en oeuvre pour s'y adapter. Ce numéro se termine par deux listes présentant respectivement les coordonnées de correspondants "handicap" dans les académies et celles des référents des grandes écoles.

Mots clés : adolescent, personne handicapée, association, donnée statistique, employeur, enseignement secondaire, enseignement supérieur, entreprise, étudiant, formation, professionnelle, intégration professionnelle, témoignage, intégration handicapé, salarié.

Lab'Ho. Villeurbanne, FRA, Adecco. , Le recrutement et l'intégration des travailleurs handicapés diplômés de l'enseignement supérieur : Données et chiffres clés - Mutations en cours, CTNEHRI Paris, 2004, 11p.

Cette étude pose tout d'abord la question de savoir comment appréhender la population des étudiants handicapés, c'est-à-dire qui ils sont et quelle est la part de travailleurs handicapés diplômés de l'enseignement supérieur, notamment au moyen de l'analyse des chiffres clés. Elle s'intéresse ensuite au recrutement et à l'intégration des jeunes diplômés handicapés en étudiant les pratiques des entreprises. En conclusion, elle présente les changements en cours et les facteurs d'efficacité qui émergent (tels que la connaissance collective du handicap dans l'entreprise ou l'inscription du handicap dans les politiques de diversité de l'entreprise).

Mots Clés : personne handicapée, salarié, intégration professionnelle, enseignement supérieur, intégration handicapé, recrutement, étudiant, donnée statistique, diplôme de l'enseignement supérieur.

APPEL D'OFFRES POUR LE BONUS QUALITÉ-RECHERCHE (BQR)

FORMULAIRE CAMPAGNE 2010

Cette demande doit parvenir impérativement le [MERCREDI 27 Janvier 2010,12H](#)

uniquement sous forme électronique à :

recherche@univ-montp1.fr

NOM et Prénom du responsable du projet : LE ROUX Nathalie

Titre du projet : L'insertion professionnelle des étudiants handicapés : l'action de l'université Montpellier 1

Mots clés : insertion professionnelle – étudiants handicapés – dispositifs d'accompagnement – protocole d'évaluation de l'insertion -

Résumé du projet

De plus en plus nombreux à l'université, on se sait rien encore des difficultés spécifiques que les étudiants handicapés peuvent rencontrer à l'issue de leur parcours universitaire pour entrer dans la vie active. Les dispositifs d'accompagnement et les acteurs impliqués au sein des universités (SCUIO, Cellules handicap...) sont récents et très divers d'une université à l'autre.

Ce projet réunit trois équipes de l'Université Montpellier 1 : une équipe de recherche en sciences sociales (SANTESIH), le SCUIO-IP (OSIPE) et la cellule HANDIVERSITE. Il constitue une première étape dans un projet d'envergure nationale et européenne, pour laquelle l'Université Montpellier 1 sera pilote. L'objectif théorique est d'améliorer la connaissance sur les processus d'entrée dans la vie active des étudiants handicapés et de comprendre comment les différents acteurs (internes ou externes à l'université) impliqués dans leur accompagnement construisent et légitiment leurs actions et participent ou non à réduire les situations de handicap. Trois axes sont proposés : 1) étude du devenir des diplômés handicapés ; 2) analyse de l'environnement pendant les études ; 3) analyse de l'environnement professionnel.

Projet structurant interne



Projet d'équipement structurant commun



Projet de recherche translationnelle



Autre



1-RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX CONCERNANT LE RESPONSABLE DU PROJET

Nom et prénom : LE ROUX Nathalie

Qualité/Statut : Maitre de conférences

Intitulé de la structure de recherche de rattachement: Santé Education Situations de Handicap (Santesih, JE 2516)

Adresse complète : SANTESIH, UFR-STAPS, Université Montpellier 1, 700 avenue du Pic Saint Loup, 34090 Montpellier

Avez-vous déjà été bénéficiaire du BQR ? NON

Tél professionnel: 04 67 41 57 33
Portable : 06 64 47 56 68

Fax : 04 67 41 57 08

E-mail : nathalie.le-roux@univ-montp1.fr

Publications :

Articles

MARCELLINI A., DE LESELEUC E., LE ROUX N. (2008). Vivre en fauteuil roulant : aspects symboliques, in Le Fauteuil roulant, Actes des 21^{ème} entretiens annuels de la Fondation Garches, 21 & 21 novembre 2008, Paris, Editions Frison-Roche, pp.123-133.

MELQUIOND V., LE ROUX N. (2008), La diversification de l'offre de formation professionnelle aux métiers du sport : quelles positions des partenaires sociaux ?, Revue Européenne de Management du Sport, 21.

BANENS M., MARCELLINI A., LE ROUX N., FOURNIER S., MENDES-LEITE R., THIERS-VIDAL L. (2007), L'accès à la vie de couple des personnes vivant avec un problème de santé : une analyse démographique et sociologique, Revue française des Affaires Sociales, 2, 57-82.

BANENS M., MARCELLINI A., FOURNIER L.S., LE ROUX N., MENDES-LEITE R., THIERS-VIDAL L. (2007), Vie de couple et situations de handicap, Lettre de la Mire, 13, 2-6.

MELQUIOND V., BAUGER P., CHEVALIER V, LE ROUX N. (2007), Partenariat social et certifications : le cas de la branche sport, CPC documents, 3, 275-297.

Chapitres d'ouvrages collectifs

LE ROUX N., HASCHAR-NOE N., LE ROUX N., GOJARD L., (à paraître 2010) Les situations d'intégration professionnelle des sortants de la filière STAPS à l'aune de la relation formation-emploi et du hors-travail, in Léa Lima et Philippe Mossé (eds), Le sport comme métier : les STAPS des études à l'emploi, Octarès.

LE ROUX N., AGUETTANT N., (2006), L'emploi sportif en France et ses évolutions : quel état des lieux et suivi régulier possible à partir des statistiques publiques ?, in Augustin J.P. (coord.), La transition professionnelle vers les métiers de l'animation et du sport, La Documentation Française, Paris. (pp. 147-165).

LE ROUX N. (2006), Evolution des connaissances et perspectives de recherche sur l'emploi et la professionnalisation dans le secteur du sport, in (Bouchet P., Pigeassou C., coord.), Management du sport, actualités, développement et orientations de la recherche, AFRAPS, Montpellier. (pp 113-141).

**Autres personnels de la structure de recherche de rattachement
impliqués dans le projet :**

Nom, Prénom	Qualité	Pourcentage de temps consacré au projet
Marie-Christine COURROUY- MICHEL	PAST, sociologie	30%
2 Doctorants de Santesih	Etudiants Thèse	10% chacun

2-RENSEIGNEMENTS GENERAUX CONCERNANT LES AUTRES EQUIPES IMPLIQUEES DANS LE PROJET

Nom, prénom	Qualité	structure de recherche, service hospitalier, société
François MIRABEL	Directeur	SCUIO-IP
Frédéric FAUCHER	Ingénieur d'études	SCUIO-IP (OSIPE)
Anne MARCELLINI	Chargée de Mission	HANDIVERSITE
Marie Thérèse VIALARD	Coordinatrice	HANDIVERSITE
Lydie FARRES	IATOSS	HANDIVERSITE

3-PROJET

Description du projet :

Si l'on commence à disposer de travaux sur les conditions d'accès des jeunes handicapés à l'université et sur les politiques d'accueil des universités en France et à l'étranger (Magimel, 2004 ; Ebersold, 2003 ; Georget et Mosnier, 2006), aucun dispositif d'enquête régulier n'existe concernant leur suivi post-formation et leur devenir professionnel.

De façon générale la question de l'insertion professionnelle des jeunes issus de l'enseignement supérieur est devenue problématique à mesure que la démocratisation de l'enseignement supérieur s'opérait et qu'en parallèle croissait le chômage des jeunes. De plus en plus analysée en termes de performance des formations sur le marché du travail, on oublie parfois que la compréhension de ses mécanismes nécessite d'analyser plusieurs dimensions (Rose, 1998). Sensibles à la conjoncture, les jeunes diplômés s'insèrent plus ou moins facilement selon les taux de chômage globaux des différents pays (Brunet, 2004). De plus il existe une hiérarchie entre les niveaux et les spécialités de diplômes (Marchal et al., 2004). Au niveau individuel les parcours d'insertion sont de moins en moins linéaires, marqués par des ruptures sociales, professionnelles, familiales... ce qui illustre le recul général de l'accès à l'autonomie et l'augmentation du temps de la « jeunesse ». Cette notion, définie par Mauger (1995) comme « l'âge de la vie où s'opère le double passage de l'école à la vie professionnelle et de la famille d'origine à la famille de procréation », est relative à la fois à l'histoire de la personne mais aussi à celle de la société et peut différer d'une catégorie de jeune à une autre. Ainsi, certains facteurs semblent globalement faciliter l'insertion professionnelle des diplômés, notamment le fait d'avoir pu accumuler une expérience professionnelle pendant les études, mais, Walter (2005) rappelle l'existence de discriminations à l'embauche et d'un cumul de handicaps dans l'insertion des jeunes diplômés issus de l'immigration, des femmes et/ou en situation de handicap.

Ces derniers s'inscriraient, indépendamment de la prise en compte de leurs compétences, dans une problématique particulière d'accès à l'emploi, liée entre autres facteurs à la nécessité de démystifier au préalable la représentation du handicap que peuvent avoir les employeurs. Il est généralement admis, en l'absence de données fiables sur le sujet, qu'à diplôme égal les diplômés handicapés mettent deux fois plus de temps que les autres pour trouver un emploi. Les études disponibles concernant l'emploi des personnes handicapées soulignent néanmoins l'importance d'avoir un diplôme pour leur insertion professionnelle : le taux de chômage des personnes déficientes ayant un diplôme est nettement plus bas que celui des personnes n'en disposant pas (Danemark, 1999). L'objectif de 6% de personnes handicapées employées dans les entreprises de plus de 20 salariés, défini par la loi de 1987 et réaffirmé par celle du 11 février 2005, est encore loin d'être atteint ce qui contraint les entreprises et les administrations à s'intéresser de plus en plus à cette population et à engager des actions auprès des institutions de formation afin de repérer les profils les plus « employables » (Blanc, Ebersold, 2009).

De leur côté, les universités sont également engagées à se préoccuper davantage de l'égalité des chances, à développer des actions d'accompagnement ainsi qu'à évaluer leur politique d'accueil. Les dispositifs d'aide à l'orientation et à l'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap sont divers et encore assez peu coordonnés. On peut repérer différents types d'actions qui relèvent soit de la volonté de « traiter » les étudiants handicapés comme les autres étudiants (en les renvoyant pour ce qui concerne les

conseils sur leur orientation et leur insertion professionnelle aux services habituels : CIO, SCUIO...)¹, soit de l'idée de compenser le handicap (en développant ou en aidant à développer la mise en place de services spécifiques : missions handicap des universités, association de mise en relation employeurs/diplômés comme le réseau Handi-up, soutenu par le ministère et l'AGEFIPH par exemple). On peut souligner également les initiatives de « pairs en handicap » comme celle de l'ATHAREP et son projet « Agir pour l'insertion » qui œuvre pour l'insertion professionnelle des diplômés handicapés. A la diversité de ces initiatives s'ajoute le fait qu'elles semblent être encore peu articulées, comme le souligne le rapport du Député Yvan Lachaud (2003), entre le secondaire et le supérieur d'une part et entre l'enseignement supérieur et les structures spécialisées dans l'accueil des travailleurs handicapés, d'autre part.

Cette demande de financement BQR s'inscrit dans le cadre d'un projet de recherche plus large mené à l'échelle nationale et européenne. Un premier financement de l'IRESP (Institut de Recherche en Santé Publique - 12 452 Euros) a été obtenu en 2007 pour la définition du projet et la mise en relation des acteurs nécessaires à son développement. Nous proposons, dans le cadre du BQR, de mener une étude pilote sur le site de l'Université Montpellier 1. L'objectif étant d'étendre l'analyse, dans la perspective de la construction de l'université unique, aux cinq autres universités de la région (avec l'appui d'un financement régional) puis aux niveaux national et européen (demande d'ANR, projet européen). Sa durée sera de 12 mois à compter de Mars 2010.

En tant que projet structurant interne, ce projet met en relation trois structures de l'université :

- une structure de recherche en sciences sociales dont la problématique générale est l'analyse des processus de productions et de réduction des situations de handicap ;
- le service commun « Handiversité » dont un des objectifs est de permettre l'accès aux études supérieures dans les meilleures conditions aux étudiants handicapés ;
- et l'Observatoire du Suivi de l'Insertion Professionnelle des Etudiants (OSIPE, rattaché au SCUIO-IP), spécialiste des enquêtes de suivi des diplômés.

Les objectifs de ce projet se situent à plusieurs niveaux.

Sur le plan théorique, on considère le handicap comme la résultante des interactions entre l'individu, les contraintes et les possibilités que lui imposent sa déficience et les formes de soutien qu'offre son environnement. Notre objectif est à la fois d'améliorer la connaissance sur les processus d'entrée dans la vie active d'une population d'étudiants particulière et en forte augmentation et diversification dans les universités ces dernières années² mais aussi de mieux comprendre comment les différents acteurs (internes ou externes à l'université)³ impliqués dans leur accompagnement pendant et après les études

¹ sans forcément adjoindre cette incitation d'une formation des personnels sur les aspects éventuellement spécifiques de l'emploi des personnes handicapées (aides aux entreprises, réglementation...)

² De moins de 3000 en 1996 à plus de 10 000 étudiants recensés dans l'enseignement supérieur en France en 2008-2009 ; les types de déficiences recensées sont diverses et évoluent dans le temps. Ainsi depuis 2000, des nouvelles catégories ont été introduites dans le recensement : maladies évoluant sur une longue période et entraînant une situation de handicap, les troubles à dominante psychologique, troubles spécifiques du langage et incapacités temporaires supérieures à 6 mois (source : HandiU, Ministère de l'Education Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche).

³ Mission handicap, personnels du SCUIO, associations d'aides à l'insertion, entreprises...

construisent et légitiment leurs actions et participent ou non à réduire les situations de handicap constatées.

Sur le plan pratique, il s'agit de construire en partenariat avec les acteurs concernés un outil de suivi du devenir des étudiants tenant compte des spécificités de cette population⁴ mais aussi d'envisager les moyens de recueillir une information régulière (1) sur les étudiants (motivations à l'entrée, motifs et forme des demandes d'information et/ou d'accompagnements réalisées auprès de la mission handicap ou des psychologues et documentalistes du SCUIO), (2) sur les entreprises et/ou associations susceptibles de prendre contact avec les services de l'université (motifs et formes des prises de contact : propositions de partenariats, offres de stages, recherches de profils précis....) et (3) sur les réponses apportées à ces différentes demandes par les personnels de l'université.

Concrètement, le projet s'articulera autour de 3 axes :

1- Etude des dimensions objectives et subjectives du devenir professionnel des étudiants handicapés :

- o Traitement secondaire des enquêtes réalisées par l'OSIPE ; Construction, si nécessaire, d'une enquête spécifique exhaustive auprès de la population des anciens étudiants handicapés
- o A partir d'entretiens semi-directifs avec un échantillon d'anciens étudiants handicapés issus diplômés ou non de plusieurs filières universitaires il s'agira d'apporter des éléments de compréhension fine de leurs parcours :
 - Avant les études : Quelles motivations à l'entrée à l'université, quels projets, qu'est ce qui pousse les jeunes en situation de handicap à faire des études supérieures, comment s'effectuent les choix de filière ?
 - Pendant les études : Expérience et qualité de vie à l'université, mais aussi rapport au travail, place des études dans la vie des étudiants.
 - Après les études : comment les jeunes diplômés (ou non) interprètent-ils la relation entre leur handicap et leur parcours professionnel (ou leur difficulté d'insertion). Quelles autres activités investissent-t-ils ?

2- L'étude de l'environnement pendant les études.

- o L'analyse/évaluation des **dispositifs d'accompagnement aux études et d'aide à l'insertion professionnelle sera conduite en croisant plusieurs types de données** :
 - Entretiens réalisés avec les étudiants ; entretiens auprès des personnels impliqués
 - Analyse des textes, circulaires et recommandations officielles / actions en faveur des étudiants handicapés et l'aide à leur insertion professionnelle

3- L'étude de l'environnement après les études.

- a. Les services de l'université (Handiversité, SCUIO) sont contactés par des anciens étudiants mais aussi directement par des entreprises à la recherche

⁴ Outre les difficultés techniques habituelles en matière de suivi de l'insertion (identification des contacts plusieurs années après la sortie notamment), nous serons confrontés à des difficultés particulières liées au type de déficience des personnes concernées (visuelles, auditives, motrices, psychiques...) qui auront un effet sur le mode d'adressage des enquêtes.

de profils correspondant à leurs besoins de recrutement. Pour l'instant ces demandes ne sont pas systématiquement consignées de manière à pouvoir produire une analyse. Le but de ce travail sera de construire pour les personnels un outil permettant de collecter et conserver l'information issue de ces prises de contact (quel type d'entreprise, quel secteur, quelle fonction, quel type d'étudiant recherché....) afin d'autoriser par la suite une analyse de ces demandes.

Références

- Blanc A. (dir.) (2009), *L'insertion professionnelle des travailleurs handicapés*, Presses Universitaires de Grenoble, 311p.
- Brunet F. (2004), En 2002, L'insertion des jeunes dans l'emploi se fait plus ou moins lentement selon les pays de l'Union Européenne, Document d'Etudes, 84, DARES.
- Danemark (1999), Including students in Higher Education, a vice-chancellor's perspective, Communication à Conférence sur les étudiants handicapés dans l'enseignement supérieur, Grenoble, 24-26 mars, 1999.
- Ebersold S. (2003), *Les étudiants handicapés dans l'enseignement supérieur*, Paris, OCDE.
- Ebersold S. (2009), Entrepreneuriat d'insertion et managérialisation des problèmes sociaux : l'exemple du handicap, in Blanc A. (dir.), *L'insertion professionnelle des travailleurs handicapés*, Presses Universitaires de Grenoble, 140-159.
- Georget M., Mosnier M. (2006), *La politique d'accueil des étudiants handicapés*, Rapport au Ministre de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Inspection générale de l'administration de l'Education Nationale et de la Recherche, n°2006-50, Juillet.
- Lachaud Y. (2003), Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes handicapés, La Documentation Française, 65 p.
- Magimel C. (2004), *La place du handicap et des étudiants handicapés à l'Université : Accessibilités et usages en Ile-de-France et au Québec*, Thèse en Sciences de l'Education, Université Paris 5.
- Mauger G. (1995), Jeunesse : l'âge des classements. Essai de définition sociologique d'un âge de la vie, *Recherches et Prévisions*, 40, 19-36.
- Marchal N., Molinari-Perrier M., Sigot J.C. (2004), S'insérer lorsque la conjoncture se dégrade, *Bref Céreq*, 214.
- Rose J. (1998), *Les jeunes face à l'emploi*, Desclée De Brouwer, Paris.
- Walter J.L. (2005), *L'insertion professionnelle des jeunes issus de l'enseignement supérieur*, Avis et Rapports du Conseil Economique et Social, 2005-12.

Objectifs particuliers de chaque équipe :

SANTESIH :

La jeune équipe SANTESIH s'est structurée en 2007 autour de l'analyse des facteurs environnementaux dans les processus de construction et de réduction des situations de handicap. Ce projet s'inscrit dans l'un des deux axes de cette équipe : Dynamique d'émergence et de transformation des organisations sociales face au handicap.

Constituant la première étape d'un projet de grande ampleur (national et européen), l'équipe espère tirer profit de la proximité des acteurs partenaires pour contribuer à l'amélioration de la connaissance sur les processus d'insertion professionnelle des étudiants handicapés et les modalités d'actions des institutions de formation.

Deux enseignants chercheurs et deux étudiants doctorants seront mis à disposition de ce projet (cadre théorique et méthodologique, réalisation d'enquêtes qualitatives, analyses et interprétations des résultats).

SCUIO-IP et l'Observatoire du Suivi et de l'Insertion Professionnelle des Etudiants

L'OSIPE réalisera les extractions nécessaires (pop. étudiants handicapés) au sein des enquêtes déjà disponibles et réalisera avec l'aide des étudiants doctorants et des chercheurs l'éventuelle enquête ad hoc (cf. axe 1). L'Osipe fera ainsi partie des premiers services universitaires à participer à la production de résultats sur ce sujet. L'extension de la méthode aux autres universités pourra être effectuée par l'intermédiaire du réseau national des Scuio-ip.

Le personnel du SCUIO fera partie des acteurs interrogés par les chercheurs et étudiants (cf. axe 2).

HANDIVERSITE

Handiversité, structure permanente rattachée à la DEVE et créée en 2007 compte contribuer en participant à ce travail à l'évaluation de la politique d'établissement en direction des étudiants handicapés.

Ce service participera aux enquêtes par la mise à disposition des bases de données sur les étudiants handicapés. De même que le personnel du SCUIO, le personnel d'Handiversité, ainsi que les enseignants chercheurs relais dans les différentes composantes feront partie des acteurs interrogés dans le cadre de l'enquête (cf. axe 2).

4-EVALUATION FINANCIERE DU PROJET

Coût total du projet	
Cofinancement(s) acquis (la preuve scannée de l'acquisition doit accompagner le projet)	IRESP 2007 (12000 Euros)
Montant demandé (30K€ maximum)	10 000 euros
• Fonctionnement :	
Cadrage du travail :	
- bibliographie, achats de livres et copies d'articles	1000,00
Réalisation des enquêtes :	
- Edition et copies de questionnaires	200,00
- Envois postaux	500,00
- Relances téléphoniques	300,00
- Retranscriptions entretiens	1000,00
- Déplacements : Lieux d'enquêtes et réunions de cadrage (région)	1000,00
Diffusion des résultats :	
- Publication rapport et édition d'un manuel pour la diffusion de la méthode aux autres sites	2000,00
- Frais de traduction du manuel en anglais	2000,00
- Déplacement, séjour et Inscription colloque	2000,00

5- CALENDRIER

Diffusion de l'APPEL D'OFFRE : vendredi 8 janvier 2010

RETOUR des demandes à la DREDEV : [mercredi 27 janvier 2010 à 12H](#)

DIFFUSION aux membres de la formation restreinte :vendredi 29 janvier 2010

REUNION de la FORMATION RESTREINTE du Conseil Scientifique avec PRESENTATION de PROJETS :

[VENDREDI 5 février 2010, de 7H30 à 19H, services centraux, amphi de la DRH](#)

Passage en Conseil d'Administration : Mardi 9 février 2010

ENVOI des RESULTATS : Vendredi 12 février 2010

L'engagement de mettre à disposition le BQR / campagne 2010 dès le début de l'année et l'obligation de faire valider par le CA les propositions du CS avant d'autoriser la dépense imposent ce calendrier resserré.